



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 20 décembre 2018





Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

LE MAIRE fait l'appel : **28 membres sont présents** : Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTET, Monsieur JACQUET, Monsieur PIERSON, Madame Du SARTEL, Monsieur BOCQUILLON, Madame RECHAIN, Monsieur PORTEIX, Madame De CRECY, Madame JOMIER, Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Madame CALGARO, Madame LABATUT, Monsieur CAZENEUVE, et Madame NADO, et Monsieur BRUNSCHVICG. Madame COVO, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur MONJOLE, Madame MICHAUD, Monsieur GUÉRIN, et Madame SHEMTOV et Monsieur DIAI sont absents excusés.

Les Pouvoirs :

Les pouvoirs suivants ont été donnés de : Madame COVO, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur MONJOLE, Madame MICHAUD, Monsieur GUÉRIN, et Madame SHEMTOV.

ont donné respectivement pouvoir à Madame PINAULDT, au MAIRE, à Monsieur LEBRUN, à Madame LABATUT, à Madame CALGARO, et à Monsieur CAZENEUVE.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE MAIRE

Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose de nommer **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

114/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Notre Conseil municipal se réunit ce soir, alors que notre pays traverse une période de très grande turbulence. La situation est extrêmement préoccupante et, dans ces circonstances particulières, chacun doit prendre ses responsabilités. Il est indispensable que toutes celles et tous ceux qui exercent à quelque titre que ce soit une responsabilité appellent les Français à l'apaisement et condamnent sans ambiguïté toute forme de violence.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

La crise que nous traversons est puissante et profonde. Ses origines sont certes anciennes mais la réponse qui doit y être apportée ne peut être imprécise, incomplète voire décalée, comme cela semble être le cas.

Notre pays, la France, est maintenant le premier pays au monde où le taux de prélèvement obligatoire est le plus élevé. Malgré cette navrante réalité, les déficits se creusent toujours plus d'année en année et la dette publique a atteint un nouveau record à plus de 2 343 milliards d'euros. Mes chers Collègues, notre pays s'endette de 2 665 € supplémentaires chaque seconde. Le budget du pays est déficitaire depuis 44 ans.

Depuis 44 ans on demande aux Français de faire des efforts et de contribuer toujours plus. Ce qu'ils ont accepté, un temps. Mais depuis 44 ans la situation se dégrade. Plus on contribue et plus les déficits augmentent et la dette se creuse.

L'effort semble vain aux yeux des Français et c'est peut-être cela qui les irrite et qu'ils n'acceptent plus.

Le Parlement vote en ce moment même le projet de loi de Finances pour l'année 2019. Le déficit annoncé pour 2019 sera record, dépassant les 100 milliards d'euros.

Face à cette situation, seul le courage nous permettra d'en sortir. Le courage consiste en une seule chose : dire, reconnaître et admettre que nous ne pouvons plus financer le système social français. Il faut donc décider de l'annuler pour mieux redéfinir un nouveau pacte social républicain qui soit lui finançable.

Rien ne sert de faire porter sur les épaules des collectivités la réduction des déficits publics. Cette posture est un leurre qui ne trompe personne. Dois-je rappeler que les comptes administratifs des collectivités locales sont excédentaires.

Ce soir, 24 délibérations sont à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Nous allons voter le budget primitif pour l'année 2019. Ce budget se fixe trois priorités :

- Aucune hausse de la fiscalité locale ;
- La préservation du cadre de vie ;
- Une politique d'investissement volontaire et ambitieuse.

Assumer ce triple objectif est exigeant. Surtout compte tenu des contraintes que nous impose l'État avec la baisse des dotations et l'augmentation des péréquations.

Il est pour le moins choquant de constater que l'État cherche à imposer aux collectivités une situation budgétaire d'équilibre, situation qu'elles connaissent déjà, exigence budgétaire qu'il n'est pas lui-même capable de respecter.

L'État serait bien avisé de s'inspirer de la pensée de Sénèque qui disait : « *Longue est la route par le précepte, courte et facile par l'exemple.* »

Je vous remercie de votre attention. »

COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

■ **D.LEBRUN** : Merci Monsieur le Maire. Quelques informations pour les semaines à venir, plutôt après la rentrée, informations importantes car pour la 1^{ère} ça répond à la demande de beaucoup de gens : ce sont les escaliers mécaniques. En ce qui concerne le calendrier de l'**escalier mécanique de la rue Feudon**, qu'un certain nombre d'entre nous connaissent bien, la dépose et l'évacuation se feront dans les nuits du lundi 7 au



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

mercredi 9 janvier 2019, entre 22 heures et 6 heures du matin. Ça veut dire qu'à ce moment-là, la rue Chevrillon sera fermée, et un signallement sera opéré avec des zones trafic tout au long de la nuit. La livraison et la pose du nouvel escalier aura lieu dans les nuits du mercredi 16 janvier au vendredi 18 janvier 2019, entre 22 heures et 6 heures du matin. Une lettre d'informations sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains. Je pense que c'est une bonne nouvelle pour les habitants de ce quartier qui souffrent depuis presque qu'un an, devant l'incapacité de notre prestataire à régler le problème, mais plus généralement devant les difficultés que nous avons tous, à gérer ce genre d'installations qui à tous les vents connaît énormément de problèmes.

Deuxièmement **l'escalier mécanique Coutureau** : le changement de la chaîne de treuil qui a rompu sur l'escalier mécanique depuis presque un mois aura lieu dans la semaine du 7 au 11 janvier 2019. La pièce sera enfin arrivée j'espère, enfin nous avons un engagement très précis. C'est vrai que c'est assez désolant, ça fait à peu près 1 mois et demi que ça dure.

Il y a 2 ou 3 délicates opérations à mener à la rentrée. La 1^{ère} c'est la **fermeture de la rue Dailly** le samedi 12 janvier 2019, de 8 heures à 19 heures et dimanche 13 janvier 2019, de 8 heures à 15 heures, pour l'enlèvement et le transport de la grue du chantier Inter construction. Vous savez qu'Inter construction avance bien, et ils ne vont plus avoir besoin de leur rue à partir de début janvier, mais il va falloir l'évacuer. Ils étaient rentrés par l'avenue Eugénie, mais ils ne peuvent pas ressortir par-là puisqu'il y a des contraintes, donc il faut passer par la rue Dailly. Donc on va avoir un blocage pendant ce weekend-là, pendant une bonne partie du samedi, et le dimanche jusqu'à 15h, l'heure où les gens rentent. La nuit du samedi au dimanche, la circulation sera autorisée dans le sens montant de 19 heures à 8 heures du matin.

Deuxième information, et situation un peu compliquée, en raison du chantier Pitch **rue du Mont Valérien**, qui se poursuit, la circulation s'effectuera en alternat, c'est-à-dire une file sur deux avec des feux, au droit des 26 et 28, à partir du lundi 7 janvier 2019 pour 18 mois environ. C'est-à-dire que pendant 18 mois la circulation rue du Mont Valérien va être compliquée. Les bungalows de chantier seront livrés vendredi 4 janvier 2019, c'est-à-dire que le vendredi 4 janvier il y aura des difficultés pour une bonne partie de la journée.

Livraison de bungalows de chantier également, **rue du 18 juin**, vous savez que la tour dans cette rue va être en réparation et donc le chantier de réhabilitation de l'immeuble 3F prévoit la livraison le jeudi 3 janvier 2019 de 8h30 à 18 heures, c'est-à-dire que la circulation sera interdite pendant toute la journée.

Une autre information, celle-ci est moins embêtante, mais importante, on va faire ce qu'on appelle des travaux de jalonnement dynamique. On va installer des capteurs sur les places de stationnement du **parking Desfossez**. Actuellement, vous ne pouvez pas savoir s'il y a des places ou pas, donc tout le monde s'engouffre dans le parking, c'est une vraie catastrophe. Donc on a pris la décision d'avertir par un panneau lumineux à l'entrée du parking, mais pour ça il faut installer des capteurs sur l'emplacement de chaque voiture. On est en train de communiquer, on a mis beaucoup de panneaux d'affichage à l'intérieur du parking, on va mettre des flyers sur les voitures, il est évident qu'il y a beaucoup de voitures à cet endroit, qui ne bougent très rarement, voire jamais. Il faut absolument que tout le monde laisse libre ce parking jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2019 en raison de cette installation.

Dernier point, je crois qu'il faut dire la vérité, on a des soucis avec la **rue de Buzenval**. Elle devait être terminée pour Noël, tout s'est très bien passé jusqu'à maintenant, et quand ils ont voulu réaliser les plateaux traversant, ils se sont rendus compte que le liant qu'ils avaient mis de l'enrobé ne tenait pas. Ils l'ont enlevé, en ont remis une seconde couche, et toujours le même problème. Donc Eurovia, notre contractant est en train de faire des recherches pour avoir ce qui se passe. J'ai bon espoir que la semaine de la rentrée, ils auront trouvé une solution et qu'enfin la rue de Buzenval sera définitivement en ordre de marche. C'est une grosse déception, car le chantier avait bien commencé, et puis là gros problème de dernière minute. Et on a le même problème avec l'avenue Foch, puisque c'est le même prestataire, là où on a laissé le plateau traversant en espérant qu'il ne lâche pas pendant les vacances, il le referont également à la rentrée.

En ce qui concerne la **rue Jacoulet**, les trottoirs ont été refaits là où ils devaient l'être. J'ai l'impression qu'il y a un peu de retard sur la reprise de l'enrobé, mais ce sera aussi fait à la rentrée. Ça pose moins de problèmes que les plateaux traversant de la rue de Buzenval.

Je voudrais enfin m'adresser aux représentants de Saint-Cloud c'est vous, parce que j'ai lu avec intérêt comme toujours, leur tribune du mois de décembre où ils évoquent la question des impôts locaux et les poubelles. « Dans votre tribune du mois de décembre où vous évoquez la question des impôts locaux et les poubelles, j'ai constaté des erreurs que je mets plus sur le compte de la méconnaissance du sujet que sur la volonté de nuire. Vous vous étonnez en effet que la diminution par deux des collectes ne se soit soldée que par une baisse de 11% de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Vous semblez ignorer que la collecte ne représente que 52 % des dépenses, 43 % étant dépensé pour le traitement, 3% pour la pré collecte, dont le montant n'a pas baissé, et le reste pour la gestion. Je dois ajouter que vous avez oublié que la collecte à elle seule n'a pas été divisée par deux : nous sommes restés au même rythme pour les déchets verts, pour les recyclables et nous avons maintenu un rythme de cinq jours sur sept au lieu de six jours sur sept auparavant pour le Centre-ville et les grands collectifs, ce qui représente près de 50 % de la population.

Vous indiquez également que les commerçants sont oubliés du plan de collecte. Vous semblez ignorer la mise en place de la redevance spéciale et les contacts permanents entre la ville, l'entreprise Veolia et les commerçants, artisans et entreprises de la ville.

Vous évoquez enfin la notion de « décharge » avec les risques de pollution des sols et de l'eau. Dois-je rappeler que l'enfouissement ne représente plus que 4 % du traitement des déchets au sein du SYCTOM, 96 % étant traités par méthanisation, compostage, incinération. 300 000 logements parisiens et les hôpitaux sont ainsi chauffés par nos centres de traitement, comme Isséane.

En conclusion, quand vous voulez porter le fer, je ne peux que vous inciter à vérifier vos sources. Je vous informe enfin que nous allons poursuivre nos actions de communication en direction des Clodoaldiens afin d'améliorer le tri et de respecter les calendriers de collecte. Une fiche synthétique va être distribuée dans chaque boîte à lettres au cours des premiers jours de janvier. »

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur Lebrun, Monsieur Arnaud.

COMMUNICATION DE M. ARNAUD

2^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, du Logement, de l'Action Sociale et de la Santé

■ **T.ARNAUD** : Merci Monsieur le Maire. En l'absence de Mireille GUÉZÉNEC, je vais rapporter sa communication.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC

Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

■ **T.ARNAUD** : Une conférence sur Santos Dumont et un loto ont réuni plus de 40 personnes. Il faut remercier les nombreux commerçants qui ont offert les lots.

Un thé ciné a eu lieu aux Trois Pierrots avec projection du Cercle Littéraire de Guernesey.

Les festivités de Noël ont débuté avec un récital Nicoletta à Garches, puis se sont poursuivies avec le grand cabaret de Saint-Cloud, qui a eu beaucoup de succès, les 3 Pierrots était plein, et une après-midi danse et spectacle offerte par le Conseil départemental des Hauts de Seine.

On a terminé en beauté ces festivités, avec le repas de l'amitié. Je voudrais remercier l'ensemble de acteurs de ce très réussi repas de l'amitié : d'abord les 400 participants, dont de nombreux collègues du Conseil municipal, le personnel du pôle social et CCAS, les musiciens, le traiteur Noël et Réceptions, le service de l'espace animation des Coteaux, et des séniors qui avaient décoré la salle de manière remarquable, et je terminerai par notre diva du Conseil, Céline Martin qui a enchanté l'après-midi avec de nombreuses chansons "cultes" pour les séniors, dans une salle toute décorée de vert, qui sont les couleurs de son cœur.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD, et bravo encore à notre collègue Céline MARTIN. Monsieur SEYNAVE, Pas de communication. Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON

4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire. Je reviens sur l'appel d'offres du Marché des Avelines, je fais un rappel historique depuis la rentrée : l'appel à candidatures a été publié fin septembre. La réception des offres a eu lieu fin octobre avec le dépôt de 64 candidatures. Le mois de novembre a été le mois de l'analyse des offres. Le jury, s'est réuni vendredi 7 décembre, il a choisi trois lauréats : les agences Parc Architecture ; Charles Henri Tachon ; Ameller Dubois et Associés. La prochaine étape est la remise des trois offres de



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

travaux très concrets sur l'opération elle-même aura lieu fin février 2019 et la tenue du prochain jury au mois d'avril.

Juste une autre chose, après un début de mois difficile pour l'ensemble des commerçants de France, je vous invite à faire ou finir vos courses de Noël chez les commerçants de proximité. Nombreux d'entre eux seront ouverts dimanche 23 et lundi 24 décembre, ils seront heureux de vous souhaiter de joyeuses fêtes depuis leur boutique. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Mme PINAULDT 5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

■ **B.PINAULDT**: Merci Monsieur le Maire. Je vais rapporter dans un premier temps pour l'éducation, et en deuxième temps pour la petite enfance, pour Anne COVO.

En ce qui concerne l'**Éducation**, dans le cadre du Noël aux Tourneroches organisé par la ville, qui s'est déroulé le mercredi 19 décembre, les accueils de loisirs ont pu bénéficier des stands d'animation durant une partie de la journée, les accueils maternels le matin et les accueils élémentaires l'après-midi. Un manège, une maison des contes, une tente de jeux en bois, un guignol et autres animations ont enchanté les enfants. Afin de contribuer à cette manifestation, chaque ALSH a réalisé un panneau géant sur le thème de Noël. Vous pourrez les admirer si vous passez par la rue du Mont-Valérien, car ils sont restés accrochés, et ils vont rester quelques jours sur la grille du Jardin des Tourneroches. Tous les panneaux sont vraiment supers. Je voudrais remercier à ce titre les équipes des services Fêtes et Cérémonies et du Pôle Petite enfance, éducation et jeunesse ainsi que les enfants des ALSH pour cette belle organisation et les œuvres exposées.

Pour rester sur le thème de Noël, une chorale de Noël de 100 enfants de l'école maternelle du Val d'or dirigés par un maître de chœur, s'est tenue la semaine dernière et a émerveillé un public nombreux. Les chants de Noël étaient interprétés avec brio et cela constituait un ensemble parfait, ils ont été très applaudis. Cette chorale de Noël faisait partie des projets d'action éducative de classes, soutenus financièrement par le Comité de la Caisse des écoles.

Enfin, les trois séjours de février sont complets. Il est encore possible de s'inscrire pour le séjour de Noël à Tamié. Merci.

COMMUNICATION DE MME. COVO Conseillère municipale déléguée, à la Petite Enfance

■ **B.PINAULDT**: En ce qui concerne la **Petite Enfance**, les crèches municipales seront fermées lundi 24 décembre au soir au mardi 1^{er} janvier inclus.

Les fêtes de fin d'année ont débuté dans nos structures. Ces moments sont toujours appréciés des petits et des grands et sont l'occasion d'échanger dans une ambiance très conviviale. Je remercie le personnel pour son investissement.

Je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux équipes de la Petite Enfance, aux enfants, et à l'ensemble des familles, ainsi qu'à tous mes chers collègues. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE 6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

■ **C.CHAZELLE** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais annoncer à nos concitoyens, que le prêt de la caméra thermique va redémarrer début janvier. Vous aurez toutes les modalités sur le site.

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI.

COMMUNICATION DE M.AZMI 7^{ème} Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

■ **A.AZMI** : Merci Monsieur le Maire. Juste pour rappeler la concertation « les constructions parlons-en ». Il y a eu 3 réunions : le 16 octobre au Carré, le 18 octobre au Gymnase Saint-Exupéry et enfin un atelier débat le 12 décembre à l'hippodrome de Saint-Cloud. Plus de 500 personnes ont été réunies dans ces réunions. La restitution se fera en février 2019.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN

8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

■ **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. Il n'y a plus de péril boulevard de la République. Le fronton ayant été démolé.

4 commissions de sécurité, 3 sous-Commissions départementales de sécurité : deux à l'Institut Curie pour décrocher un avis favorable. Une au Salon du Terroir sur le terrain de l'hippodrome, et enfin une commission communale de sécurité à Ecofruit, boulevard de la République.

Ensuite une réunion s'est tenue du comité syndical du SICOMU la dernière réunion, vous savez bien le Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis, a été inscrit à l'ordre du jour la décision de sortir de ce syndicat. Nous aurons donc l'occasion au prochain Conseil municipal de voter une délibération demandant à sortir de ce syndicat dont nous n'avons pas l'usage mais qui coûte fort cher à la ville.

Pour les travaux je vous en dirai plus en 2019. En attendant nous finissons les dossiers administratifs qui nous permettront de finir beaucoup de choses l'an prochain. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT

9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire. Une belle fin d'année pour les **3 Pierrots**, avec des recettes en nette progression tant en spectacle et en cinéma, c'est une très bonne nouvelle.

Samedi 15 décembre dernier, l'Opéra Live a confirmé son succès, avec La Traviata diffusée, démontrant ainsi la fidélisation du public mélomane sur cette formule. Nous continuons cette opération en 2019.

Je vous invite à noter plusieurs dates importantes : à partir du 2 janvier vous pourrez acheter vos places à distance sur internet, c'est une très bonne nouvelle; le 7 janvier, avec l'ouverture des ventes de spectacles de toute la fin de saison et le 12 janvier, nous organisons une journée consacrée à Rostand avec à 17h la projection du Cyrano avec Depardieu et 20h30 je crois que c'est une avant-première, Edmond en présence d'Alexis Michalik.

À la **médiathèque**, l'exposition du livre jeunesse Alice à la Madety Party, a connu un grand succès tant pour le grand public que pour les scolaires. Il y a eu également plusieurs classes qui ont eu l'opportunité de rencontrer les auteurs/illustrateurs Gilles Bachelet et Didier Lévy.

Le 1er décembre, nous avons fêté les 140 ans de la 1^{ère} bibliothèque de Saint-Cloud, c'était un moment très sympathique où le personnel portait des costumes d'époque et le public a été invité à emprunter des documents du fonds patrimonial, ce qui est assez rare. Le Maire était invité et a apprécié. La journée s'est achevée autour d'un gâteau événementiel apprécié par petits et grands, et d'une conférence Robert et Clara Schumann par Pierre Faraggi.

Au musée des Avelines l'exposition Vivent les collections, 10 ans d'acquisitions, continue à remporter un grand succès. De nombreux scolaires et des ateliers pour enfants qui font le plein, il y a eu également une conférence intitulée Les dépôts des collections nationales, qui a été passionnante pour le public présent. Il reste quelques dates pour l'exposition, à avoir le 20 janvier, une dernière conférence sur la restauration des peintures, et un concert le 12 janvier.

À noter également le 1er décembre qui était une date importante pour la culture à Saint-Cloud, car il s'est passé beaucoup de choses, il y a eu une visite guidée exceptionnelle : Le Maire raconte le musée et présente ses coups de cœur, par Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud, qui a dédicacé le livre Du côté de Saint-Cloud.

Pour finir au **conservatoire** les élèves et les professeurs vont savourer les vacances de Noël, après un mois de décembre particulièrement intense. Au milieu des cours, des auditions, des examens et des répétitions, les concerts se sont succédés : nous avons eu Nancy Huston, le 7 décembre ; les élèves harpistes le 8 décembre, un grand week end de guitares le 8 et 9 décembre ; le sextuor de Chausson du 13 au 15 décembre, ainsi que les chœurs d'enfants... Je ne vous cite pas tout car c'était très riche.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

L'association a réuni son assemblée générale dans la bonne humeur et l'enthousiasme pour l'année à venir. Je vous invite à noter le prochain événement, le concert du Nouvel An le dimanche 13 janvier à 11h au 3 Pierrots, venez nombreux ! Merci.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE M. CLIMAUD 10^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

■ **M. CLIMAUD** : En ce qui concerne le **pôle sportif**, 80 personnes ont participé à l'aqua fitness le 24 novembre dernier.

La réception des sportifs aura lieu le 23 janvier.

Pour information, la ville va disposer d'un certain nombre de dossards pour les 18 kms de l'éco trail qui aura lieu du 14 au 17 mars 2019. Ces places seront disponibles sur les réseaux sociaux de la ville.

En ce qui concerne **l'animation**, hier a eu lieu le « Noël au jardin », dont Madame PINAULDT vient de parler, première édition au jardin des Tourneroches et ouvert au public de 17 h à 19 h. 1000 personnes ont découvert la maison du père Noël, les contes russes, le théâtre de guignol et un petit tour au carrousel. Saint-Cloud Sourires a tenu la buvette.

Cette soirée était précédée de la venue des enfants des ASLH en journée.

Les galettes de quartier vont commencer dès le 12 janvier. Toutes les dates seront mises sur le prochain Saint-Cloud magazine. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur JACQUET.

COMMUNICATION DE M. JACQUET Conseiller municipal délégué à l'environnement numérique

■ **V. JACQUET**: Un petit statut sur **l'avancement des projets numériques digitaux et de la fibre** qui intéresse grand nombre dans cette salle. La 1^{ère} bonne nouvelle c'est que toute l'action de lobbying lancée ces derniers mois porte ces fruits. ORANGE nous accompagne pour déployer la fibre, notamment sur les habitations individuelles qui étaient la difficulté dans le réseau à Saint-Cloud. ORANGE a déployé plus de plus de 1500 prises depuis 2 mois. Il y a à peu près 2000 prises qui ont été déployées par ORANGE.

Il y a eu 2 présences physiques d'ORANGE, avec ces équipes dans un fiber truck. Ils reviendront. Il y a eu plus d'une centaine de rendez-vous pris par des habitations individuelles. Donc le sujet fibre, d'ici 3, 4 mois, sera un sujet qui sera derrière nous Monsieur le Maire. Ça aurait plus être plus tôt mais enfin, on voit le bout. Une grande soirée « fibre » sera organisée avant Pâques.

Deuxième bonne nouvelle c'est tout le travail numérique de qualité sur la médiathèque. On a des mails de félicitation sur ce portail. Donc la digitalisation est en cours, bravo aux équipes de la médiathèque et l'accompagnent du service informatique.

Troisième bonne nouvelle, alors on le voit un peu moins, mais c'est du travail au quotidien. On était sous Zola avec notre téléphonie. Aujourd'hui on est passé un peu dans l'air du 22^{ème} siècle, la voix sur IP est présente, il y a 230 lignes sur 250. Il y avait un petit point sur la PM, ça y est c'est fait. Donc ils nous restent quelques lignes à déployer. Entre temps on a juste eu un règlement judiciaire de notre fournisseur qui nous a un peu pollués, mais tout est rentré dans l'ordre.

Dernier point, ce sont toutes les actions que vous ne voyez pas / ce sont les écoles, les tableaux numériques, les classes mobiles, le haut débit. Dans chaque école il y a du haut débit. On va re câbler tout ça avec l'arrivée d'ORANGE pour optimiser nos coûts. 2019 démarre et on a encore des belles ambitions et la plus belle c'est le portail digital de la ville, en accompagnement avec le service communication. Le WIFI dans les bâtiments municipaux, en commençant par le Carré. J'oserais dire pourquoi pas la messagerie, même si elle ne nous coûte pas grande chose, elle commence à être obsolète et on va y arriver.

Je souhaite remercier tout le service informatique, ils font du travail de qualité et on le voit notamment : les tickets d'appels, ou d'incidents, ou de demandes, ont diminué de plus de 40%. Donc ça veut dire qu'on était dans l'obsolescence et on arrive dans le futur, et ça c'est le digital dans la ville. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur JACQUET, Monsieur BERTHET.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

COMMUNICATION DE M. BERTHET

11^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique,
des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **O.BERTHET**: Grâce à Monsieur JACQUET on va pouvoir mettre en place avant la fin de l'année, enfin le numéro unique au niveau de la sécurité. C'est intéressant, il y aura un seul numéro sur la ville, que tout clodoaldien pourra faire, et aura automatiquement quelqu'un au bout de la ligne. Ce sera ouvert de 8 h à 21 h avec des relais sur certaines personnes. Et les jours où la PM, dans la réforme qu'on est en train de faire, travaillera les vendredis soir et samedis soir jusqu'à minuit, de la même manière ce numéro sera officiel et fonctionnera ces jours-là. Ça répond à une demande qu'on avait depuis un certain nombre de temps sur cette facilité et cette capacité à avoir l'information remontant des Clodoaldiens. Dès début janvier on communiquera ce numéro pour que tous le connaisse. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE M. PIERSON

Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Sinon pour confirmer ce qu'a dit Madame CHAFFARD-LUÇON. N'ayez pas la mauvaise idée d'aller dans les centres commerciaux pour faire vos dernières courses de Noël, vous trouverez tout ce que vous voudrez à Saint-Cloud, à commencer par les excellents chocolats qui viennent d'être servis autour de la table. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX

Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. Nous avons célébré l'engagement au travail et la valeur travail le samedi 8 décembre, mettant à l'honneur plus de cinquante clodoaldiennes et Clodoaldiens, venus avec leur famille en salle des mariages pour se voir remettre par vous Monsieur le Maire une **médaille d'honneur du travail** Argent, Vermeil, Or ou Grand Or. Un grand merci aux élus présents et à tous les agents qui se sont mobilisés pour la réussite de cette belle cérémonie qui a été très appréciée de ses nombreux participants.

Mi-janvier débute la campagne 2019 du **recensement de la population**, qui s'étalera sur cinq semaines, on aura une délibération sur ce sujet. Nos agents recenseurs, après leur formation, vont relever la difficile mission de sillonner notre ville pour recenser comme tous les ans 8% de la population et ainsi permettre à l'INSEE de calculer le nombre officiel d'habitants de notre commune. Les foyers recensés cette année recevront un courrier postal pour les avertir de ces passages. Et j'invite les Clodoaldiens à leur réserver un bon accueil et à répondre rapidement au questionnaire de recensement qui leur sera remis, de préférence par internet. Ils trouveront toutes les informations utiles sur la notice d'informations qui leur sera remise par les agents recenseurs. Pour ceux qui le souhaitent il est possible de répondre sur papier. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, et surtout pour l'accueil de nos agents recenseurs, c'est très important. Madame JOMIER, pas de communication. Madame MARTIN, pas de communication. Monsieur GAILLARD, pas de communication. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN

Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Au regard du programme qui nous attend ce soir, je voulais vous faire un cadeau, en vous disant : pas de communication, et bonne fêtes à tous.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

IV - DÉLIBÉRATIONS :

LE MAIRE : Délibération 114, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**.
Délibération 115.

115 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2018

E.SEYNAVE : Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, l'assemblée délibérante peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le Budget primitif de l'année 2018 a été adopté par le Conseil municipal en date du 1er février 2018. Une première décision modificative a été adoptée le 5 juillet dernier permettant ainsi de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2017 et de réajuster de crédits en recettes et en dépenses sur l'exercice 2018. Une seconde décision modificative a été adoptée le 27 septembre dernier pour intégrer des écritures de cession foncière.

La Décision modificative n°3 présentée a pour objet de réajuster les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

1/ Il s'agit d'inscrire le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) consécutif à l'adoption en Conseil de territoire du Pacte financier et fiscal du Territoire et des FCCT définitifs. Le FCCT de l'année 2018 est de 7 786 310,51 €. Un montant de 9 000 000 € avait été inscrit dans le budget primitif : nous retirons donc 1 213 689,49 €.

2/ Dans le même temps, il convient d'inscrire les crédits correspondant au montant notifié du FPIC, à savoir 186 936 €. Un montant de 2 400 000 € avait été inscrit dans le budget primitif, nous ajoutons donc 786 936 €.

3/ Un complément de 30 000 € est inscrit afin de financer la dernière cotisation au syndicat de l'Île de Monsieur. En effet, ce syndicat sera dissout au 31 décembre 2018.

4/ Un complément de 300 000 € est inscrit dans le cadre du reversement au délégataire du stationnement payant sur voirie (le budget initial était de 800 000 €). Dans le même temps, nous inscrivons 300 000 € de recettes au titre du stationnement payant sur voirie, les recettes étant supérieures au budget prévu (1 100 000 €). Il s'agit ici de prendre en compte avec une année de fonctionnement l'extension du stationnement mise en place au 1er janvier 2018 (augmentation du périmètre de 30 %).

Section d'investissement :

Il convient d'inscrire des subventions d'équipement :

- DRAC : subvention de 3 600 € pour l'acquisition d'un portrait réalisé par E. Dantan,
- Région : subvention de 5 568 € pour l'acquisition d'un véhicule à la police municipale,
- Région : subvention de 127 980,79 € pour la réalisation des tennis couverts des Coteaux,
- MGP : subvention de 2 600 € pour l'acquisition de véhicules électriques,
- MGP : subvention de 9 148 € pour l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques,
- CAF : subvention de 74 000 € pour la rénovation de la crèche « le Manège enchanté ».

Au total, sont inscrits 222 896,79 € de subventions d'équipement.

De plus, il faut prévoir une somme de 6 600 € en dépenses et en recettes pour la réalisation de travaux effectués d'office pour le compte de tiers. Il s'agit ici de travaux de nettoyage, de désinfection et de désinsectisation sur un logement. La ville prend en charge ses travaux et se fera rembourser par le tiers ou à défaut par l'Etat puisque ces travaux ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Enfin, dans le cadre du reversement du FCTVA 2019, les dépenses réalisées en « Frais d'étude » sont transférées du compte 2031 aux comptes 2313 et 2315 et ce, par écritures d'ordre budgétaire pour un montant de 10 600 €.

L'équilibre général du budget est assuré par :

-L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 396 753,53 € pour être porté au total à 2 162 911.76 € pour l'exercice 2018,

-La diminution de l'inscription d'emprunt de 619 650,28 € pour être porté au total à 3 388 681.49 € au titre de l'année 2018.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, nous étions réunis en commission conjointe donc Madame MARTIN.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur BRUNSCHVICG s'est étonné que soit acté si tard dans l'année les charges transférées et la péréquation du FPIC dont 2,4m€ ont été budgétés.

Monsieur SEYNAVE a précisé que les notifications ne sont arrivées qu'au mois de juin. Cette modification aurait pu être faite au Conseil de septembre mais qu'il souhaitait faire une seule délibération pour rappeler l'évolution du FCCT et FPIC.

Monsieur BRUNSCHVICG a demandé si l'augmentation du FPIC a un lien avec la carence de la ville en matière de logement social et demande quels sont les critères ?

Le Maire a précisé que l'évolution du FPIC est liée au décret annulé par contentieux lié à des questions de plafonnement/déplafonnement, c'est une décision du Conseil d'État du 2 mai 2018 dont les références ont été communiquées en séance.

Monsieur BRUNSCHVICG a demandé pourquoi la ville, disposant pourtant de subventions, ne budgète pas tout l'investissement correspondant aux subventions ?

Monsieur SEYNAVE a précisé que cette situation est liée au fait que le calendrier des travaux ne correspond pas à celui des subventions. Les subventions sont touchées en one shot, alors que les travaux s'étalent parfois sur plusieurs mois, voire années.

Mme LABATUT a demandé si le montant de la subvention allouée est proportionnelle au montant des travaux ou forfaitaire ?

Monsieur SEYNAVE a précisé qu'on ne peut obtenir que le montant notifié de la subvention, même si les travaux coûtent plus chers que prévus. Mais si les travaux coûtent moins cher que prévu, la subvention peut ne pas être déduite intégralement des travaux.

Madame LABATUT a demandé des précisions sur le montant du forfait post-stationnement et son affectation.

Monsieur LEBRUN a précisé que le montant du FPS devrait être d'environ 1 m€ (identique aux recettes du stationnement), mais Monsieur SEYNAVE a précisé que la visibilité est encore limitée en raison des délais pour l'arrivée de ce produit en trésorerie.

Quant à son affectation, Madame TRABOUYER précise que les droits de stationnement (collecte horodateurs) sont enregistrés en impôts et taxe alors que le FPS est en produits et services.

Abstention BRUNSCHVICG et NADO. **Unanimité du reste des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. **Unanimité, du reste du Conseil merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2018 approuvant la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2018 approuvant la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2018,

CONSIDERANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la Décision modificative n°3 de l'exercice 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget de la Ville pour l'exercice 2018 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

116 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2019



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

E. SEYNAVE : Le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté lors du conseil municipal du 22 novembre dernier, constituait la première phase de la session budgétaire de l'année 2019.

Le présent rapport consiste à présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019.

Contrairement aux deux exercices précédents, ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice N-1 à savoir 2018. En effet, le compte administratif sera présenté au conseil municipal du mois de mars après finalisation des résultats avec le comptable public.

En conséquence, les résultats de l'année antérieure seront repris dans le cadre du budget supplémentaire en milieu d'année.

Le budget primitif 2019 est le cinquième de la mandature et s'inscrit dans le contexte suivant :

1. Une conjoncture économique marquée par une croissance estimée à 1.7 % selon la loi de finances en cours de discussion, et une inflation prévisionnelle de 1.7 %.
2. Une diminution mesurée des dotations de l'Etat et une augmentation probable de la péréquation, ces éléments n'étant pas communiqués à ce jour.
3. Une organisation territoriale composée d'un double niveau de coopération intercommunale (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe) :
 - Etablissements publics territoriaux (EPT) : pour Saint-Cloud, Paris Ouest La Défense (POLD),
 - Métropole du Grand Paris (MGP).

Les objectifs de ce budget sont fidèles aux engagements de la mandature :

1. garantie de la qualité des services indispensables aux Clodoaldiens.
2. poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
3. fiscalité maîtrisée sans aucune augmentation en 2019 avec le maintien des taux 2018.
4. un programme d'investissement important avec un volet foncier notable.
5. une capacité d'autofinancement mesurée.

L'équilibre général :

	BP 2018	BP 2019
Fonctionnement	56 260 600 €	57 489 200 €
Investissement	17 846 870 €	13 695 200 €
TOTAL	74 107 470 €	71 184 400 €

1. Le budget de Fonctionnement

1.1 Les recettes

Chapitres		BP 2018	CA 2018*	BP 2019
013	Atténuation de charges	100 000,00	30 000,00	20 000,00
70	Produits des services	4 020 200,00	4 050 000,00	4 324 400,00
73	Impôts et taxes	46 627 361,00	46 950 000,00	47 415 667,00
74	Dotations et participations (dont DGF)	4 688 624,00	4 500 000,00	4 808 900,00
75	Autres produits de gestion courante	791 700,00	800 000,00	876 400,00
76	Produits financiers	7 300,00	7 300,00	7 300,00
77	Produits exceptionnels	20 415,00	1 531 600,00	31 533,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		56 255 600,00	57 868 900,00	57 484 200,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	5 000,00	133 090,00	5 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00	133 090,00	5 000,00
Résultat antérieur		5 000,00		5 000,00
TOTAL		56 260 600,00	58 001 990,00	57 489 200,00

* Les CA 2018 indiqués sont évalués à début décembre 2018.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

1.1.1 Les Produits des Services

Ce chapitre est en augmentation de 304 200 € par rapport au budget primitif 2018.

Ces produits regroupent le paiement par les usagers de l'ensemble des services proposés par la ville (culture, sport, accueil en petite enfance, séjours).

- Culture : 454 K€ : réduction de la prévision de recettes sur les Trois pierrots de 14 K€,
- Sport : 381 K€ : progression des recettes piscine (entrées public +scolaires) pour 76 k€,
- Petite enfance : 1 239 K€ : progression de 102 K€ consécutive à l'ouverture de deux établissements à compter du 1^{er} septembre 2018,
- Séjours : prudence sur la prévision de recettes des séjours fixée 290 K€ ;

Nous inscrivons également au titre du forfait post-stationnement un montant de recettes de 1 000 K€ en augmentation de 100 K€ par rapport au budget 2018. Il s'agit ici de la recette issue de la dépénalisation des amendes de stationnement.

1.1.2 Les impôts et taxes

La majorité municipale a décidé de maintenir les taux des impôts locaux : pas d'augmentation de fiscalité locale en 2019.

La fiscalité des ménages :

La totalité de la fiscalité des ménages est maintenant perçue par les communes ; ainsi les taux de fiscalité de la commune et ceux des anciens EPCI sont additionnés pour produire le taux communal.

Les bases d'imposition prévisionnelles n'ont pas été encore notifiées par les services de l'Etat, ainsi nous avons établi des bases prévisionnelles à partir des bases définitives 2018 auxquelles est ajouté le taux d'inflation constaté (indice des prix à la consommation).

	Bases prévisionnelles	Taux 2018	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'Habitation (TH)	92 300 000	17.67 %	17.67 %	16 310 000
Taxe Foncière bâti (TF)	98 200 000	13.26 %	13.26 %	13 022 000
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	130 000	14.22 %	14.22 %	18 000
Total				29 350 000

Pour rappel, à partir de 2018, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables entre en vigueur avec la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Pour la commune et au titre de l'année 2018, les éléments communiqués par les services fiscaux indiquent que 3 529 foyers et assimilés sur un total de 14 423 sont concernés par cette disposition fiscale pour un montant de 664 030 € représentant la réduction de 30%.

L'attribution de compensation :

Cette recette est depuis le 1^{er} janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette attribution reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8 534 795 €) majoré du montant de la compensation de la part salaire perçue précédemment par l'EPCI (3 565 566 €).

En 2018, des transferts de compétence entre les communes et la MGP ont été approuvés ; il s'agit notamment de la compétence relative aux nuisances sonores (rapport de CLECT approuvé au conseil municipal du 22 novembre dernier). Ainsi, l'AC est diminuée de 6 694 €, elle est donc inscrite pour un montant de 12 093 667 €.

Les autres recettes fiscales :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3 700 000 €, montant maintenu au niveau de l'année 2018,
- la taxe sur l'électricité : 550 000 €,
- les droits de stationnement : 1 650 000 €, en augmentation notable de manière à suivre les montants encaissés en 2018 (1 500 K€ sur le stationnement sur voirie sachant que le périmètre a augmenté de 30 % au 1^{er} janvier 2018 et 150 K€ sur les parkings clos).



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

1.1.3 Les dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement est la principale dotation perçue. Cette année, en l'absence d'informations plus précises et pour suivre les indications du PLF 2019, nous retenons, comme hypothèse une quasi-stabilité de la DGF, soit un montant de 1 750 000 € (pour mémoire la DGF 2018 s'est élevée à 1 760 K€).

L'inscription de 115 000 € de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition contenue dans la loi de finances pour 2016 permet de calculer la recette 2019 à partir des dépenses réalisées en 2018.

Les recettes de la CAF au titre de sa participation au financement des places en établissements de petite enfance sont inscrites pour un montant de 1 852 900 € (+303 K€) suite à l'intégration de deux nouveaux établissements à compter du 1^{er} septembre 2018.

Les subventions du Conseil départemental s'élèvent à 525 700 € au titre du contrat de développement 2019-2021. Nous intégrons dans ce nouveau contrat deux établissements de petite enfance, les relais d'assistantes maternelles et parentales ainsi qu'une subvention au Conservatoire et au sport de haut niveau (volley).

Les autres recettes : les autres dotations de l'Etat et reversements de fiscalité sont relativement stables.

1.1.4 Les autres recettes

Il s'agit ici des recettes de locations et charges d'immeubles, des redevances des délégataires de services publics, des produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, pénalités....).

1.2 Les dépenses

Chapitres		BP 2018	CA 2018*	BP 2019
011	Charges à caractère général	11 997 879,00	11 800 000,00	12 340 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 450 500,00	21 220 000,00	22 006 080,00
014	Atténuation de produits : Péréquations	5 300 000,00	6 385 000,00	6 400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 846 521,00	4 813 690,00	4 636 210,00
65	Fonds de Compensation des Charges Transférées	9 000 000,00	7 786 310,00	9 000 000,00
66	Charges financières	810 000,00	800 000,00	790 000,00
67	Charges exceptionnelles	369 700,00	190 000,00	376 900,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 774 600,00	52 995 000,00	55 549 200,00
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00		114 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 986 000,00	3 316 500,00	1 826 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 486 000,00	3 316 500,00	1 940 000,00
TOTAL		56 260 600,00	56 311 500,00	57 489 200,00

* Les CA 2018 indiqués sont évalués à début décembre 2018.

1.2.1 Les charges à caractère général

Ce chapitre augmente de 342 131 €, soit 2.85 % par rapport au BP 2018, les principaux postes en évolution sont les suivants :



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

- une augmentation notable des frais de chauffage (+ 56K€) avec une hausse du montant des abonnements, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz, l'impact de la réforme sur le stockage du gaz et la prise en compte de l'aléa climatique, le montant inscrit s'élève à 438 K€,
- une augmentation importante (+400 K€) du reversement au délégataire de la DSP stationnement, ce montant étant compensé par l'inscription de la recette correspondante,
- un transfert de nature comptable de 150 K€ des crédits affectés à l'entretien des installations de chauffage et à la maintenance des couvertures et des étanchéités des bâtiments,
- une inscription de budget de 120 K€ pour l'installation des illuminations de fin d'année,
- une économie notable de 56 K€ sur les frais de télécommunication, le montant inscrit s'élève à 202 K€.

1.2.2 Les charges de Personnel

Le budget primitif prévoit une augmentation de 2.59 % par rapport au BP 2018, soit 555 580 €. Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 21 418 380 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (255 K€), le recours à du personnel extérieur (135 K€), la cotisation au CNAS (112 K€) et la médecine du travail (85 K€).

La masse salariale 2019 inscrite pour un montant de 21 418 K€, est en augmentation de 2.5 % par rapport au budget primitif 2018 (20 897 K€). Ceci s'explique, malgré la prise en compte effective des mesures de rationalisation des effectifs décidées depuis 2015 et poursuivies depuis, par les éléments suivants :

- l'évolution réglementaire : avancements de grade et d'échelon (Glissement Vieillesse Technicité),
- les créations de postes importantes dans le domaine de la sécurité (police municipale) et des établissements de petite enfance (postes comptabilisés sur 12 mois),
- la mise en place du RIFSEEP pour certaine catégorie (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel).

	CA prévisionnel 2018	BP 2019
Traitements et charges	19 518 464 €	20 283 380 €
Prime de fin d'année	750 000 €	800 000 €
Heures supplémentaires	212 271 €	250 000 €
Astreintes	84 008 €	85 000 €
Total	20 564 743 €	21 418 380 €

Le suivi rigoureux de l'évolution de la masse salariale est maintenu tout en ajustant au mieux les besoins de personnel pour permettre une adéquation avec l'activité réelle des services.

1.2.3 Les atténuations de produits : les péréquations

La commune contribue toujours aux deux fonds de péréquations, qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucune notification des services de l'Etat :

- le FSRIF : l'enveloppe n'augmente pas et demeure à 330 millions d'euros, nous prévoyons un budget de 3 200 000 €, pour mémoire le montant 2018 était de 3 198 159 €,
- le FPIC : l'enveloppe est maintenue à 1 milliards d'euros. Rappelons que ce fonds sera calculé au niveau de l'EPT et que le montant une fois connu sera réparti entre le territoire et les communes. Nous prévoyons un budget de 3 200 000 €, pour mémoire le montant 2018 était de 3 186 936 €.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
FSRIF	1 129 692 €	1 990 546 €	2 675 050 €	2 692 167 €	3 198 159 €	3 200 000 €
FPIC	586 749 €	1 232 073 €	2 306 039 €	2 083 951 €	3 186 936 €	3 200 000 €
TOTAL	1 716 441 €	3 222 619 €	4 981 089 €	4 776 118 €	6 385 095 €	6 400 000 €

1.2.4 Les autres charges de gestion courante

Les principales dépenses de ce chapitre sont :



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 9 000 000 €. Ce fonds est composé de la part départementale de TH et TFNB de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire. Comme pour les années précédentes, ce montant sera ajusté dans le cadre du Pacte fiscal et financier du Territoire.
- Les subventions aux associations se montent à 2 731 514 €. Ce budget est quasi stable et prend en compte la situation individuelle de toutes les associations. Ces dernières sont accompagnées par la ville régulièrement ce qui permet de soutenir les associations qui se trouvent dans des situations particulières.
- La subvention au CCAS est portée à 280 000 €, en augmentation de 5 000 €. Comme en 2017 et en 2018, il n'y aura pas de subvention à la Caisse des Ecoles en 2018 afin de prendre en compte le résultat excédentaire de cet établissement public.

1.2.5 Les charges financières

L'évaluation des charges d'intérêts est de 780 000 € pour l'année 2019. Cette prévision couvre les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie. Notons que ce montant diminue de 30 K€ par rapport au budget 2019.

1.2.6 Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

Le chapitre des charges exceptionnelles reste stable et prend en compte une indemnité d'éviction liée au projet de rénovation du marché des Avelines. Les dépenses relatives de la prime 3^{ème} enfant et l'AMGED sont également inscrites dans ce chapitre pour un montant de 163 000 €.

L'équilibre du budget se fait par le virement à la section d'investissement qui est en diminution notable puisque arrêté à 114 000 €

2. Le budget d'Investissement

2.1 Les recettes

Chapitres		BP 2018	CA 2018*	BP 2019
13	Subventions d'investissement	350 000,00	506 585.00	480 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 255 870,00	950 000.00	7 347 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 380 000,00	1 040 000.00	1 030 000,00
1068	Affectation du résultat	0.00	3 383 412.79	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 425.00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	80 000,00	151 440.00	1 243 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 990 000,00	5 300 000.00	1 450 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 060 870.00	11 332 862.79	11 555 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00		114 000,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 986 000,00	4 845 180.00	1 826 000,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	47 520.00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 786 000,00	4 892 700.00	2 140 000,00
TOTAL		17 846 870.00	16 225 562.79	13 695 200.00

* Les CA 2018 indiqués sont évalués à début décembre 2018.

2.1.1 Les Ressources propres : Dotations, fonds divers



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Elles s'établissent ainsi :

	BP 2018	BP 2019
- F.C.T.V.A.	680 000 €	650 000 €
- Taxe d'aménagement	700 000 €	380 000 €
- Total	1 380 000 €	1 030 000 €

Le produit de la Taxe d'aménagement, gérée par l'Etat, a été évalué au regard des documents d'urbanisme en cours.

2.1.2 Les Subventions

	BP 2018	BP 2019
- Etat (amendes de police)	220 000 €	210 000 €
- Conseil Départemental	130 000 €	270 000 €
- Total	350 000 €	480 000 €

Les subventions du Conseil Départemental sont consécutives à la conclusion du second contrat de développement et affectées au premier versement de subvention relatif au projet de mise en synthétique du terrain de football du stade M. Tacconi.

2.1.3 Les recettes financières : autres immobilisations financières

Il s'agit d'inscrire les deux échéances de cessions foncières échelonnées réalisées en 2018 : cf §4
Par ailleurs, nous inscrivons 3 000 € au titre des remboursements de cautionnements.

2.1.4 Les produits de cessions

Nous inscrivons 1 450 000 € de produit de vente. cf §4

2.2 Les dépenses

Chapitres		BP 2018	CA 2018*	BP 2019
10	Dotations,, fonds divers et réserves			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	715 700,00	117 700.00	950 200,00
204	Subventions d'équipement versées	321 000,00	396 170.00	598 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 815 870,00	2 630 000.00	2 386 100,00
23	Immobilisations en cours	7 986 300,00	4 284 800.00	6 077 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 620 000,00	2 614 800.00	3 475 000,00
27	Autres immobilisations financières	83 000,00	91 300.00	3 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 541 870.00	10 134 770.00	13 490 200.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	5 000.00	133 090.00	5 000.00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	1 576 350.00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		305 000,00	1 709 440.00	205 000,00
Résultat antérieur		0.00		0.00
TOTAL		17 846 870.00	11 844 210.00	13 695 200.00

* Les CA 2018 indiqués sont évalués à début décembre 2018.

2.2.1 Les opérations d'équipement

- Frais d'étude, licences, fonds de commerce : 950 200 €
 - une enveloppe pour des frais d'étude : 470 K€,
 - une enveloppe pour des logiciels et concessions informatique : 400 K€,



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

- une enveloppe pour l'achat de fonds de commerce : 80 K€,
- Subventions d'équipement : 598 000 €
 - participation Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : 77 K€
 - subvention d'équipement pour I3F : 170 K€
 - subventions pour les logements sociaux : 351 K€
- Immobilisations corporelles : 2 386 100 €
 - Acquisitions foncières : 830 K€
 - Matériel de voirie : 124 K€
 - Matériel de transport : 8 K€
 - Œuvres et objets d'art : 25 K€
 - Matériel informatique : 448 K€
 - Mobilier et autres : 881 700 K€,
 - Travaux sur équipements sportifs : 69 K€
- Immobilisations en cours (travaux) 6 077 900 €, les opérations principales sont énoncées dans les tableaux ci-dessous :

	2018	2019	
1/ Travaux de voirie et espaces verts	2 725 200 €	1 747 000 €	
Voie	2 564 300 €	1 622 000 €	
Travaux d'éclairage public et de signalisation routière			350 000 €
Travaux de réhabilitation de voirie et parcs			1 272 000 €
- travaux de la rue de Longchamp (quai / bld Sénard)			263 000 €
- mise en synthétique Stade Tacconi			500 000 €
- travaux aménagement paysager			178 000 €
Espaces verts	160 900 €	125 000 €	

	2018	2019	
2/ Travaux sur les bâtiments communaux	5 221 100 €	4 320 900 €	
Ecoles	147 000 €	350 000 €	
Ecole élémentaire du Val d'Or			200 000 €
Culture	1 223 400 €	761 200 €	
Rénovation des peintures du chœur de Saint-Clodoald			388 200 €
Trois pierrots : travaux de chauffage et ventilation			315 000 €
Sport	2 089 400 €	876 000 €	
Gymnase des Tourneroches : travaux de chauffage			341 000 €
Stade M. Tacconi : tribunes, vestiaires			160 000 €
Piscine : résine, éclairage...			168 000 €
Tennis des Coteaux : traitement des abords			150 000 €
Crèches	282 500 €	24 000 €	
Projet des Avelines : AMO, études, démolition	935 000 €	1 220 000 €	
Secteur de la Source : diagnostics et études		120 000 €	
Création de locaux d'archives	250 000 €	250 000 €	
Villa des Tourneroches : restauration toiture bâtiment annexe		80 000 €	
Rénovation des logements communaux	150 000 €	225 000 €	
Autres (centre de loisirs, cimetière, HDV, PM, parking....)	77 400 €	352 000 €	
Hygiène et sécurité	66 400 €	62 700 €	

2.2.2 Les opérations financières

Trois postes constituent ce chapitre :

- les charges de remboursement du capital de la dette : 2 120 000 €,
- les dépôts de garantie : 5 K€
- le paiement des acquisitions échelonnées : cf §4



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

3. L'endettement

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, nous inscrivons 7 347 200 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élèvera à 31 977 582.11 €, soit 1 067 € par habitant.

La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 446 € au 31/12/2017.

Pour mémoire, la ville dispose de deux emprunts d'un montant total de 3 050 000 €, contracté mais non tiré :

- un emprunt de 1 350 000 € contracté en 2017,
- un emprunt relais de 1 700 000 € pour l'acquisition des terrains du secteur de la Source.

L'annuité de la dette se décompose ainsi : 780 000 € en intérêts et 2 120 000 € en capital.

4. Le programme d'acquisitions et cessions foncières

Le budget primitif 2019 prend en compte l'inscription d'acquisitions et de cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

4.1 Les acquisitions foncières : 2 180 000 €

Les acquisitions 2019 : 830 000 €

- parcelle promenade de l'hippodrome : 25 000 €,
- parking Bureaux de la Colline : 100 000 €,
- ensemble immobilier 42 boulevard de la République dans le cadre du projet des Avelines : 705 000 €,

Les acquisitions échelonnées : 1 350 000 €

- paiement de la cinquième échéance de l'acquisition du 5 rue d'Orléans : 585 000 €,
- paiement de la deuxième échéance de l'acquisition des terrains de la Source : 765 000 €,

4.2 Les cessions foncières : 2 690 000 €

Les cessions 2019 : 1 450 000 €

- centre de vacances de Saint-Brévin : 400 000 €,
- pavillon 10 rue Romand : 950 000 €,
- parking Bureaux de la Colline : 100 000 €.

Les cessions échelonnées : 1 240 000 €

- premier versement sur le bail emphytéotique du 38-40 boulevard de la république : 837 000 €
- premier versement sur pavillons Villa J. Chieze : 400 000 €
- cession échelonnée du bail commercial du 17 rue de l'Eglise pour 3 000 €.

5. L'autofinancement

Notre autofinancement diminue notablement par rapport à 2018.

	2018	2019
Amortissements	1 810 000 €	1 650 000 €
Virement à l'investissement	500 000 €	114 000 €
	2 310 000 €	1 764 000 €

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Madame le Rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire. Monsieur BRUNSCHVICG note que le poste illuminations de fin d'année a été porté à 120 k€ et demande si le même montant a été payé en 2018.

Monsieur SEYNAVE a confirmé la décision d'augmenter cette année le budget des illuminations de fin d'année, ce qui a été apprécié par les Clodoaldiens.

Madame LABATUT a demandé quelle était l'estimation du résultat 2018.

Madame TRABOUYER a précisé qu'en fonctionnement il devrait s'élever à environ 1,7 m€.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Sur le budget de fonctionnement, Madame LABATUT a demandé des précisions sur différents postes notamment :

Si l'évaluation des produits exceptionnels est réaliste et la raison de l'augmentation des charges exceptionnelles, des dépenses générales de fonctionnement en lien avec les prestataires extérieurs, petits équipements, fêtes et cérémonies.

Les précisions ont été apportées par Monsieur SEYNAVE qui a précisé que :

Les produits exceptionnels ne sont pas sous-estimés. Il ne peut être budgété que ce qui est certain d'être réalisé.

Les charges exceptionnelles ont augmenté à raison d'une indemnité versée dans le cadre du projet du marché des Avelines.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée au chauffage, mais également aux 400 k€ pour la DSP de stationnement qui est neutre pour la ville et liée à la hausse de places de stationnement.

Pour Fêtes et cérémonies, c'est principalement lié aux illuminations de fin d'années.

Sur le budget d'investissement, Monsieur BRUNSCHVIG trouve que la ville n'investit pas suffisamment sur la voirie et trouve l'affectation de la mise en synthétique du stade Tacconi au poste voirie n'est pas sincère, car un stade n'est pas un parc.

Monsieur SEYNAVE a rappelé qu'il s'agit ici de travaux en lien aux services transversaux voirie environnement et bâtiment. La ville est contrainte de les affecter à ce poste par la norme M14. On se croirait à essayer d'obtenir le laissez-passer A38.

Madame LABATUT a demandé si le projet du marché des avelines est subventionné.

Madame CHAFFARD LUÇON a précisé que 3 m€ du département ont déjà été inscrits. Et que la ville a candidaté à la métropole pour une subvention mais n'a pas encore de retour.

Différentes discussions ont eu lieu sur les projets en cours avec Monsieur BRUNSCHVIG, Madame MICHAUD, Madame CALGARO, Monsieur SEYNAVE et le Maire. Il a été rappelé les projets à l'étude sur le quartier de la Source, un parking aux Tourneroches, la vente de l'immeuble de la poste rue Romand.

Sur l'investissement Madame LABATUT a demandé des précisions sur différents postes : Montant de 1,240 m€ dans le chapitre 27 sur les recettes.

Madame TRABOUYER a précisé qu'il s'agit d'une opération de cession échelonnée faite en 2018 et qu'il s'agit cette année d'une acquisition échelonnée.

Sur les emprunts et les dettes Madame LABATUT a constaté un écart de +33% par rapport au prévisionnel.

Monsieur SEYNAVE a rappelé que c'est une variable d'ajustement uniquement.

Elle a également demandé d'où provenait la différence de 500 k€ dans les opérations patrimoniales.

Madame TRABOUYER a précisé qu'il s'agit d'une écriture d'ordre de plus-value par rapport à la valeur du bien dans le cadre de la sortie du bien qui a été cédé.

Madame LABATUT a demandé quelles sont les incidences quand la ville contracte un emprunt et ne le « tire » pas ?

Monsieur SEYNAVE a précisé qu'il est inscrit en report et que la Ville ne paie rien. Il n'y a pas d'incidence financière, juste en stand-by, dans l'attente de sa mobilisation.

Madame SHEMTOV a demandé si le lot restant à acheter pour le marché des avelines est inscrit dans le budget 2019.

Le Maire espère qu'il sera inscrit en 2019 mais précise qu'il existe des incertitudes sur la date de la cession à raison des problématiques juridiques rencontrées.

Réserve de voix pour le groupe Saint Cloud c'est vous et Madame SHEMTOV. Vote contre de Monsieur BRUNSCHVIG et Madame NADO. **Unanimité du reste des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVIG.

X.BRUNSCHVIG : Quand même pour le budget, vous vous doutez bien qu'à défaut d'une question ce sera une intervention. Lors du dernier CM, j'avais fait un certain nombre d'observations sur le rapport d'orientation budgétaire, et je déplorais le fait qu'il s'agissait d'un document sans relief, très comptable, et qui n'énonçait pas de priorités pour la ville. Mais vous m'aviez dit que c'était un peu l'exercice, c'est un rapport d'orientation budgétaire, nous sommes contraints par cet exercice et la loi. Donc, j'attendais avec impatience le budget, espérant que cette fois ci on verrait apparaître d'avantage d'orientations politiques. J'avoue avoir été extrêmement déçu. Finalement, je pourrais faire exactement les mêmes remarques, au sujet du budget qu'au sujet du rapport d'orientation budgétaire. C'est-à-dire en gros : pas d'ambition, pas de priorités, pas de vision et pas de projets. Vous énoncez un certain nombre d'objectif : garantie de la qualité des services indispensables aux Clodoaldiens, encore heureux ; poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'accord mais



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

c'est raté car elles augmentent ; fiscalité maîtrisée sans aucune augmentation en 2019, j'y reviendrais ; un programme d'investissement, j'y reviendrais également ; une capacité d'autofinancement mesurée. Donc j'y vois essentiellement des objectifs très comptables, et c'est le même chaque année. C'est à dire qu'on prend les budgets, et c'est toujours la même chose. Je trouve que vous gérez la ville comme on gère un petit patrimoine. Moi j'aimerais voir apparaître des ambitions en matière de transition énergétique, de développement durable, de vie culturelle et sportive, de solidarité, d'éducation, d'urbanisme, de démocratie locale, de service numérique qu'on pourrait adapter à la population, de développement économique. Ce ne sont pas les sujets qui me manquent, et on ne les voit pas apparaître à travers ce budget.

Alors si on rentre un peu dans le détail, qu'est-ce qu'on constate ? 1^{er} point : investissement, sujet important. Vous l'aviez augmenté dans le budget prévisionnel 2018, et c'était nécessaire car il y a un vrai rattrapage opéré, la ville est marquée par un sous-investissement assez chronique depuis de nombreuses années. Donc il y avait eu un effort de rattrapage puisqu'on avait mis je crois 17 m€ en investissement pour 2018. Mais on n'avait même pas été capable de les tenir puisque sur le CA prévisionnel de 2018, on en a dépensé que 11 m€, alors qu'on avait une ambition de 17. Et là on diminue nos objectifs pour 2019, on a un budget prévisionnel à 13 m€ que ne nous sommes même pas sûrs de pouvoir respecter, ce qui était le cas de l'an dernier. Au budget prévisionnel 2019, on affiche une ambition de 334 € par habitant, ce qui est à mon sens très faible, puisque l'an dernier on affichait un objectif de 495 € par habitant, on redescend. Vous pouvez me dire c'est toujours plus qu'en 2014, où c'était 235€ par habitant. Néanmoins, je trouve qu'on n'est pas à la hauteur de l'ambition qui pourrait être la nôtre.

En ce qui concerne les produits des services, il y a une augmentation prévue au budget prévisionnel 2019, à 4,3 m€, tant mieux mais il ne faut pas oublier que ce sont des recettes qui sont payées par les habitants, ce qui permet de relativiser un peu.

Sur les dépenses du personnel, elles vont atteindre 22 m€ en 2019, alors qu'elles n'étaient que de 20 m€ en 2016, augmentation assez significative. Je n'ai pas de remarque à faire, ça s'explique. On sait que c'est l'augmentation de la PM et la reprise du personnel des crèches. Donc ce n'est pas quelque chose que l'on va contester.

Je m'étonne en revanche de la faiblesse des subventions allouées aux associations alors que la ville leur délègue un très grand nombre de ses compétences. C'est un choix fait par la ville de déléguer à des associations un certain nombre de missions qui dans beaucoup de collectivités locales sont assurées par elles-mêmes. Garches par exemple a un office municipal des sports. Nous, nous en n'avons pas, nous avons l'UAS. On leur reverse moins aujourd'hui qu'en 2014 alors qu'il y a eu un peu d'inflation et que leur mission ne semble pas avoir été réduite entre 2014 et aujourd'hui. En 2014, on versait 2 781 m€, là on est à 2 731 m€. Donc je pense que c'est un peu dur pour ces associations. J'ajoute en plus que rien n'est fait pour permettre aux Clodoaldiens d'avoir des tarifs sociaux dans l'accès aux services proposés. Ainsi par exemple, il n'y a pas de tarif social à l'UAS ; je trouve que ça pourrait être intéressant peut-être de ne pas augmenter les subventions mais peut être prendre en charge un certain nombre de droits d'inscription pour un certain nombre de Clodoaldiens qui ont moins de moyens financiers. La ville pourrait permettre, avec un chèque culture ou sport, sous conditions de ressources, de permettre aux Clodoaldiens, en tous cas ceux qui en ont le plus besoin, d'avoir accès aux services de qualité qui sont proposés par les associations.

Sur l'éducation, les dépenses d'investissement ou de fonctionnement continuent à se contracter. En 2014, on dépensait 2057 € par élève en fonctionnement. Nous n'en dépenserons que 1744 € en 2019. Alors je sais que là aussi c'est une opération très comptable mais je trouve qu'elle est assez symptomatique. En 2014, on dépensait 360 € par élève en investissement, ce sera 192 € prévus en 2019. Une contraction qui est absolument phénoménale.

Enfin, le logement social, je rappelle qu'il s'agit d'un des points les plus critiques pour la ville ; que nous ne disposons que de 17 % de logements sociaux, alors que nous devrions en avoir 20 % et 25 % en 2025. À tel point que la situation est tellement criante que nous avons été mis sous tutelle par l'État, placés en situation de carencement, qu'on a des pénalités à hauteur de 1,2 m€ / an, c'est dire que la situation est grave. Au lieu d'en tirer les conséquences et d'agir résolument pour rattraper notre retard, et contribuer à notre petit niveau à la solidarité, mixité sociale... On récidive. Ainsi, on ne dépensera que 351 000 € pour le logement social en 2019, presque que moitié moins que les 624 000 € qu'on dépensait en 2015. Je trouve ça hallucinant ! Qu'est-ce que vous attendez pour réagir ? Vous savez afficher une politique de stabilité de fiscalité puisque c'est avant tout cela votre objectif politique, de dire « les impôts n'augmentent pas ». C'est assez facile, il suffit d'avoir aucun projet, c'est votre cas, d'augmenter le prix des services qu'on rend à la population ou inversement en supprimant des services que l'on rendait à la population, le ramassage scolaire par exemple, ou alors de ne



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

pas investir, ce qui est aussi votre cas. Donc ce budget pour nous est très décevant. Je trouve que c'est du gâchis car je trouve que Saint-Cloud a un potentiel quand même, c'est une ville formidable, il y a des gens très bien, qui ont beaucoup de choses à apporter, il y a des moyens qu'on pourrait utiliser, et vous refusez d'utiliser ce potentiel. Vous privilégiez une gestion qu'on peut qualifier de sans envergure. Et donc Saint-Cloud a l'extraordinaire et pour la moins paradoxale performance d'être une ville pauvre peuplée de gens riches. On a souvent eu ce débat, Gennevilliers ville riche peuplée de gens pauvres, Saint-Cloud ville pauvre peuplée de gens riches. Parce qu'à force de vous enfermer dans cet objectif de stabilité fiscale à tout prix, sans vous posez la question de : « quelle mission je dois proposer moi en tant que Maire, quel projet, quelle ambition? », il y en a aucune. C'est dommage, il n'y a aucune vision de l'avenir. Moi j'ai la conviction que la ville, si elle ne veut pas déperir, lentement vieillir, perdre de la population, doit avoir un projet, une vision de l'avenir, et vous n'avez ni l'un, ni l'autre. Pour toutes ces raisons nous voterons contre ce budget.

LE MAIRE : Merci, c'est normal vous êtes dans l'opposition, il faut bien que vous trouviez des arguments pour essayer de justifier votre position. Pour autant, personne n'est dupe ! Je pourrais prendre quelques exemples, vous dites « il n'y a pas de projets d'investissement ». Nous sommes en train, manque de chance - et vous le savez bien en plus - en ce moment même, de financer l'investissement de la couverture des tennis des Coteaux ; cela fait au moins 30 ans qu'on en entend parler à Saint-Cloud, cela a été engagé cette année, je n'étais pas là depuis 30 ans, c'est 1 700 000 euros d'investissement. Le chantier est en cours sera livré probablement pour la rentrée de septembre 2019. C'est un des investissements sur lequel nous nous sommes mobilisés cette année ; la réhabilitation complète des tennis est un chantier d'importance pour notre commune. Ce n'est qu'un exemple : on a réhabilité aussi la piscine, mais vous parliez par exemple, sur l'éducation. Aujourd'hui une très grande partie des classes sont équipées de VPI, les classes sont câblées. Vous nous parlez de l'investissement, mais l'investissement c'est quelque chose qui n'est pas linéaire, pérenne et étalé chaque année, vous le savez. J'ai fait un rappel il y a quelques mois, des budgets engagés en investissement dans les écoles ; on a refait l'ensemble des huisseries, des façades, de presque toutes les écoles. Aujourd'hui, il y a maintenant un coup de propre à remettre à l'intérieur de l'école du Val d'Or où les huisseries ont été faites il y a 5 ans, on ne va pas les refaire tous les 5 ans. C'était presque 300 000€ d'investissement, voilà c'est fait, c'est neuf, 5 ans de vie pour des huisseries ce n'est pas vieux, donc on espère les garder 10 à 15 ans minimum. Effectivement, le niveau d'investissement sur les écoles ne peut pas être le même à partir du moment où vous avez fait le boulot récemment, et on peut souhaiter, s'il est bien fait, qu'on ne le recommence pas chaque année. C'est une des raisons qui explique que ce n'est pas linéaire, ce n'est pas pérenne, ce n'est pas constant.

Sur le fonctionnement, puisque vous avez parlé de la dépense par élève en fonctionnement, là nous n'y sommes pas pour grand-chose, et nous avons plutôt subi, et nous nous y sommes adaptés, aux différents rythmes scolaires qu'on nous a imposés ces dernières années, et qui ont fait que parfois nous étions en périscolaire, parfois nous étions dans le temps scolaire. Du coup il y a une petite nuance qui vous a échappé Monsieur BRUNSCHVIG, c'est que ça a une incidence budgétaire ; parfois les budgets de l'éducation passent par la Caisse des écoles, suivant que nous sommes en temps scolaire ou en temps extrascolaire, et parfois c'est du ressort du budget de la ville quand nous sommes en temps scolaire. Il se trouve qu'en ce moment, il y a un certain nombre d'efforts effectués dans les choix de retour à 4 jours, et je prendrai un seul exemple qui va dans le sens de votre souhait d'une meilleure prise en charge éducative de nos jeunes ; c'est le fait d'avoir limiter les études à 15 élèves par classe, avec des enseignants rémunérés pour faire du soutien scolaire et non pas de la surveillance, sauf que ce n'est pas payé par le budget de la ville mais par la caisse des écoles, donc ça n'apparaît pas dans la dépense par élève que vous avez, parce que c'est une dépense qui n'est pas budget ville mais du budget Caisse des écoles. Alors c'est un peu technique et pardon d'être précis mais, je suis tout à fait prêt à accepter les critiques mais encore faut-il qu'elles soient matériellement fondées.

Vous dites qu'il n'y a pas de tarif social pour les associations. C'est à la fois faux et à la fois vrai. Il n'y a pas de tarif social vous avez raison. Mais en fait, quand vous regardez le budget des associations, si vous portez attention à la part de la subvention dans le budget de chacune des associations, vous vous apercevez que cette part est normalement en dessous des 50%, sinon on serait de la gestion de fait. C'est ce que nous faisons à la piscine, où c'était une association qui gérait la piscine à moindres frais, mais que 60% du budget de la piscine était financé par la subvention municipale. Donc la chambre régionale des comptes, lors d'un contrôle de mon prédécesseur, lui a fait une observation en disant qu'il n'y avait rien d'illégal mais le fait que la subvention municipale représentait 60% du budget de l'association, c'est ce qu'on aurait pu qualifier de gestion de fait, si on était un peu pointilliste. Donc quand j'ai eu un contrôle de la chambre régionale des comptes en 2006, il n'y avait aucune observation, si ce n'est celle-ci qui était réitérée, et comme on en était à la deuxième



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

même observation, on a fini par municipaliser la piscine. Très bien pour les agents... Le résultat des courses c'est qu'aujourd'hui on sait très bien que ça nous coûte plus cher. Mais pour revenir à mon explication, dans chacun des budgets des associations, vous trouvez la subvention municipale avec son pourcentage : entre 25 et 40%. S'il n'y avait pas cette subvention municipale, les cotisations des adhérents seraient entre 25 et 40% plus chères. Il y a donc un tarif qui est social de fait puisqu'il y a un financement des adhésions par le biais de la subvention. C'est ça la redistribution. Alors après vous voulez faire plus social que social. Ça on a connu c'est le socialisme et on n'est pas d'accord, vous le savez très bien.

Et puis la dernière chose c'est l'augmentation de la fiscalité. J'ai cru comprendre ces derniers jours, mais probablement que je ne suis pas au niveau intellectuel, que ce qui exaspérait les Français, c'était justement le niveau de fiscalité insoutenable dans ce pays. Vous, vous nous proposez de l'augmenter à Saint-Cloud. Eh bien à Saint-Cloud ce sont des Français, qui en ont aussi ras le bol, qu'à chaque fois que nous n'avons pas une vraie solution et que nous ne pouvons pas gérer autrement, nous finissons par augmenter les impôts. Nous sommes peut-être un peu besogneux, mais on essaye de fixer nos recettes avant de fixer nos dépenses et donc de faire attention à ce que la fiscalité soit soutenable, acceptable, et surtout qu'il y ait une adhésion. Le plus gros problème aujourd'hui auquel nous sommes confrontés, c'est alors que c'était une tradition dans notre pays, l'adhésion à l'impôt est quelque chose qui est en train de disparaître et qui est un vrai problème démocratique, croyez moi. Ce n'est pas en augmentant systématiquement la fiscalité dès qu'on a des projets qu'on va augmenter la capacité d'adhésion à l'impôt ou la compréhension à l'impôt de nos concitoyens. Donc oui nous faisons attention à la fiscalité, parce que nous pensons que c'est un des problèmes du pays aujourd'hui, qui est conjugué à 2 choses en fait, ce n'est pas la fiscalité uniquement en soi, même si à un moment ça devient difficile à supporter, je le disais on est quand le pays où le taux de prélèvements obligatoires est le plus important au monde. Ce n'est quand même pas mal comme record. Vous me direz qu'il faut quand même en avoir un, mais ce n'est pas celui dont on peut en être le plus fier. Eh bien on pense que ce n'est pas la peine d'aggraver la situation des Clodoaldiens, qui par ailleurs, sont des contribuables Français. La seule fois où on a été contraint d'augmenter l'impôt, c'était la taxe foncière en 2015, puisque la taxe d'habitation n'a pas bougé depuis 2012 à Saint-Cloud. Nous l'avons fait pour la simple et bonne raison que nous déplorons d'ailleurs, qui est que ce n'était pas la conséquence de la politique municipale que nous menions, mais c'était l'obligation qui nous était faite, d'arriver à financer les péréquations qui avaient explosé !. Les financer en partie parce que l'autre partie l'a été par des économies que j'avais mis aux voix et que loyalement vous n'avez pas voté, vous vous en êtes expliqué, quand je dis loyalement c'est par rapport à vos engagements et explications, donc je ne porte pas de jugement là-dessus. Et vous voyez, être obligé d'assumer une augmentation de fiscalité, alors que n'est pas la politique que vous menez qui en responsable, c'est une chose insupportable pour les élus que nous sommes. Nous sommes des élus responsables et nous sommes prêts à assumer ce que nous décidons. En revanche, être obligés d'assumer ce que d'autres nous imposent, parce qu'ils ne sont pas capables de gérer eux même leur propre situation, c'est ce que je dénonce dans mon propos introductif, c'est inacceptable. Donc voilà on n'est pas d'accord.

Sur le logement social, il faudrait que l'on soit bien d'accord là-dessus. D'abord Monsieur BRUNSCHVIGG, vous avez raison, on n'est pas à 25%. La loi dit qu'on doit être à 25% en 2025. Nous ne sommes pas les seuls dans les Hauts-de-Seine, 22 communes sur 36 ne sont pas à 25%. Nous étions au 1^{er} janvier 2018 à 17,23% de logements sociaux. Je prends toujours cet exemple parce qu'on a toujours l'impression qu'il ne se passe rien : la ville de Boulogne Billancourt en face de nous, qui est une ville aboutie, est à 14%, Il y a plus de logements sociaux à Saint-Cloud qu'à Boulogne Billancourt. Pour la crédibilité de mon propos, je ne prendrai ni l'exemple de Neuilly ni celui de Marnes la Coquette. Aujourd'hui la ville de Saint-Cloud a fait plus d'efforts et est plus solidaire comme vous dites que la ville de Boulogne Billancourt qui est à 14%. Mais alors, pourquoi ça n'avance pas ? Mais Monsieur BRUNSCHVIGG pas du tout parce que nous refusons la diversité ou la mixité. C'est que voyez-vous, il y a quelque chose d'assez simple à comprendre quand on est pragmatique. Il y a 2 222 logements sociaux à Saint-Cloud. Pour arriver à 25%, soit 3 222, il en faudrait 1 000 de plus. Voyez-vous, nous avons un objectif qui est le maintien de la population à 30 000, ce que nous arrivons difficilement à faire, c'est vrai. Parce que ça nécessite de construire un certain nombre de logements chaque année, ça fait partie de l'objet des discussions que nous avons en ce moment. 1000 logements sociaux supplémentaires, mais ça veut dire la densification de la commune. En fait ce ne sont pas 1000 logements sociaux supplémentaires, ce sont 1000 logements tout court supplémentaires. C'est la densification de la commune et nous y sommes opposés. Donc on est devant une équation, extrêmement difficile à résoudre, qui en fait n'a rien à voir avec le logement social, qui est comment on essaye de préserver tout en rendant attractive notre commune. Sur ce point je suis assez d'accord avec vous, l'attractivité de la commune est quelque chose



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

d'extrêmement important pour qu'elle puisse se projeter dans l'avenir. C'est pour cela que nous menons des opérations de construction ou en tous les cas de développement de projets immobiliers pour que l'on puisse au minimum, c'est notre souhait, maintenir le nombre d'habitants. Mais vous voyez bien, 1000 logements sociaux supplémentaires pour arriver à 25%, c'est possible techniquement, mais ça transformera la commune, non pas parce que ce sont des logements sociaux, qu'on soit bien clair là-dessus, mais en termes d'urbanisme, en termes de densité urbaine. Que ce soit des logements sociaux ou pas, vous mettez 1000 logements supplémentaires dans une commune, cela transforme votre commune. On est opposé à cela. C'est ça le fond du débat : comment on arrive à garder l'équilibre, et ce n'est pas le logement social en tant que tel. Finalement, vous me donnez l'occasion de bien m'expliquer sur ce sujet. D'abord, Saint-Cloud fait preuve de solidarité et elle l'a fait tout au long de sa vie. Tout à l'heure vous parliez des tarifs sociaux dans les associations, je reviens là-dessus avec un esprit d'escalier, mais Monsieur BRUNSCHVICG je ne le crie pas sur les toits parce que franchement nous ne sommes pas des voyeuristes, mais bien sûr que lorsqu'un enfant a des difficultés, il intègre l'association et la ville prend en charge, sans le dire, la cotisation de sa famille. On le fait en toute discrétion, sans faire de communiqué de presse, on travaille dans la discrétion. Mes collègues, notamment au sport, le savent bien parce que souvent ça remonte jusque chez moi ; nous sommes ainsi intervenus pour que des familles en difficulté continuent à mettre leurs enfants dans des clubs sportifs. Oui nous le faisons mais en discrétion, par dignité envers les familles qu'on aide, qui ne souhaitent pas forcément que cela se sache, et puis par pudeur aussi. Mais je peux vous le confirmer officiellement ce soir : on ne laisse pas avec inhumanité des gens sur le côté de la route, ce n'est pas la façon dont nous travaillons. Et c'est la même chose pour le logement social, et j'en terminerai, pardon si j'ai été un peu long, le problème qui nous est posé n'est pas de savoir s'il faut ou non du logement social, le problème est comment nous préservons les grands équilibres de notre commune, logement social ou pas.

X.BRUNSCHVICG : Je ne conteste pas que vous vouliez maintenir des impôts locaux stables. De même que notre objectif politique n'est pas d'augmenter les impôts. Je dis juste que pour moi la fiscalité, c'est plus une résultante et un moyen qu'un objectif en soi. C'est-à-dire que je préfère qu'on se fixe un certain nombre d'objectifs, à condition qu'ils soient réalistes, et qu'ensuite on voit s'il y a des moyens supplémentaires à mobiliser ou pas. Je voulais clarifier cela.

Sur les gilets jaunes, attention, j'ai encore beaucoup de mal à saisir ce qu'il en est. Oui ça a démarré contre une fiscalité qui est apparue comme excessive, contre les taxes... Vous avez bien vu que ça a beaucoup dévié, et que ça s'est transformé aussi pour certains en volonté de justice fiscale, de d'avantage de solidarité, faire payer les riches... Donc attention à l'interprétation qu'on peut avoir ; je reste très modeste vis-à-vis des gilets jaunes.

Sur les prélèvements obligatoires, oui en France le taux de prélèvements obligatoires est le plus élevé. En même temps on a un modèle social qui fonctionne, c'est-à-dire que notre modèle social produit ses effets. Il y a beaucoup d'études qui sont apparues, il est cher mais il est efficient, et moi ça ne me dérange pas de payer des impôts, et dieu sait si j'en paye, parce que j'ai la chance de bien gagner ma vie, et si je sais que ça sert à quelque chose en termes de redistribution de solidarité, d'accès à la santé, rappelons que les principales dépenses sociales sont d'abord les retraites, ensuite la santé, et c'est après très loin derrière les aides que l'on verse aux gens. Donc faut bien faire la différence entre prélèvements obligatoires et endettement. Ce n'est pas la même chose. Moi je ne suis pas contre des prélèvements obligatoires à condition qu'ils contribuent au financement de notre modèle social, pour autant je ne suis pas favorable à un endettement du pays.

Sur le logement social, il ne s'agit pas de construire 1000 logements sociaux d'un coup, on n'est pas des ayatollahs, on ne va pas vous dire que vous n'êtes pas à 25%, on voudrait juste voir des signes, une tendance, un effort. Quand on voit le nombre de construction qu'il y a dans Saint-Cloud, avec toutes ces résidences de luxe, la densification quelque part, elle est là. On demande juste que dans certains logements de luxe, peut-être qu'on pourrait réserver une partie, 30% 40% pour des logements sociaux et pour avoir un peu plus de mixité sociale. Ce n'est pas quelque chose d'inconsidéré que l'on demande.

Quant à ce que vous disiez « nous on aide mais on ne le dit pas quand il faut aider une famille... » Mais j'en suis persuadé, pour moi c'est vraiment une vision, c'est de la charité, c'est-à-dire que « quand il y a des gens qui ont des problèmes, on va les aider discrètement... ». Ce n'est pas ça que l'on demande, on demande qu'une famille n'ait pas besoin d'aller pleurer à la mairie pour dire qu'elle a des problèmes, mais qu'elle sache que si elle a 3 gosses, l'inscription au foot coûte 300€/ an, et que pour elle ça coûtera un peu moins cher, et qu'elle n'a pas besoin d'aller quémender une aide à la mairie. C'est la différence entre la charité et une aide sociale.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

LE MAIRE : Madame LABATUT.

M.LABATUT : Merci Monsieur le Maire, je vais essayer d'être plus concise que le collègue du PS sur la position du groupe Saint-Cloud c'est vous. Dans le contexte actuel que vous avez rappelé en ouverture de ce Conseil, on aurait pu supposer que la majorité municipale, solidaire des demandes des citoyens, se serait imposée une meilleure rationalisation des dépenses de fonctionnement de notre ville afin que les économies générées aident au financement des dépenses incompressibles ; ceci avec objectifs de limiter la charge globale financière à la charge des Clodoaldiens. Eh bien, il n'en n'est rien. À Saint-Cloud, bon an mal an, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter. C'est encore le cas pour ce budget 2019, sur les 2 plus gros postes, les charges générales et de personnel, qui représentent près de 2/3 des dépenses et même 80% des dépenses réelles, si on considère, comme le rappelait Monsieur SEYNAVE, que le niveau des dépenses réelles serait de plus de 42 M€. Donc soit par manque de volonté de recherche d'économies, soit par des choix budgétaires contestables, telle la largesse des 55 000€ annuels maintenus pour Rock en Seine, alors que ce festival est depuis l'an dernier, comme vous le savez, devenu la propriété à au moins 50% d'une société américaine AEG. Alors faut-il vraiment subventionner avec des deniers publics une entreprise privée étrangère qui est bénéficiaire dont on n'est pas certain qu'elle acquitte des impôts en France?

Une augmentation de 4.6 des charges générales est budgétée pour 2019 si on compare au réalisé 2018 que vous avez proposé. Sachant qu'à cette date on voit déjà une hausse de +5.6 de l'exercice 2018 par rapport à 2017, soit + de 628 000€. Où donc allons-nous Monsieur le Maire ?

Sur les charges de personnel, l'augmentation budgétée est de 3.7, soit 762 000€. Essentiellement, paraît-il de la conséquence de la décision de reprendre la gestion directe de deux crèches, soit + 15 postes supplémentaires en année pleine, mais l'augmentation estimée étant déjà de + 3.7, cela fait donc + de 7 ½ en 2 ans.

En revanche, l'objectif fixé en 2018 de renforcer notre PM n'a pas été tenu. Puisqu'à cette date, ils ne sont que 5 en poste, soit le même nombre qu'en décembre 2014. Pour financer toutes ces dépenses : bien sur les taxes locales dont les taux restent stables, mais dont le montant perçu augmente mécaniquement avec l'augmentation des bases, mais aussi le stationnement payant étendu à toute la ville qui rapportera 1 650 M€ en 2019, soit + 50% par rapport à 2018. Et l'aubaine de la dépénalisation, le fameux forfait post stationnement, qui doit donc rapporter 1 M€ en 2019, lequel nous jugeons contreproductif dans sa version actuelle, par rapport à la politique de développement du commerce local.

En ce qui concerne l'investissement, le second volet du budget, nous regrettons la politique pratiquée ces dernières années consistant à budgéter un montant élevé d'opérations réelles d'investissement, qui ne seront finalement pas réalisées, mais reportées d'une année sur l'autre. Mais pour maintenir l'équilibre budgétaire vous avez donc recours à une inscription d'emprunt supplémentaire qui se justifie, soit 7,3 M€ prévu en 2019, sachant qu'actuellement l'encours global de notre dette s'élève déjà à près de 32 M€. Auquel s'ajoute deux emprunts contractés mais pas encore tirés, pour un montant d'un peu plus de 3 M€, contre 1,5 M€ sur l'exercice précédent.

Pour toutes ces raisons, le groupe Saint-Cloud c'est vous votera contre ce budget présenté pour 2019, car il n'est pas à la hauteur des enjeux imposés par le contexte économique et social actuel.

LE MAIRE : Le problème de votre discours c'est un problème de crédibilité, parce que vous nous reprochez de ne pas avoir fait d'économies, mais quand nous en avons fait des conséquentes en 2015, et que j'avais mis aux voix, eh bien vous ne les aviez pas votées. Quand on s'exprime, il faut avoir une cohérence entre son attitude lors du vote de certaines positions et ensuite ce que vous clamez. Donc là vous avez une expression qui ne correspond pas malheureusement à vos engagements, après c'est un problème de crédibilité, du coup tout le reste ne tient pas. Mais il y a tellement de contradictions dans ce que vous dites que je ne sais pas par lesquelles commencer. C'est assez étonnant. Il ne faut pas comparer le budget primitif, avec les comptes administratifs. Ou vous comparez les comptes administratifs entre eux, ou vous comparez les budgets primitifs entre eux, mais comparer le budget primitif avec les compte administratif pour la même année, ce n'est pas la même chose, et vous le savez d'ailleurs. Donc prendre le budget primitif et le comparer à un compte administratif, dont on ne dispose pas encore mais qui est prévisionnel pour 2018, ce n'est pas correct, car vous savez pertinemment, qu'entre le budget primitif 2018 et le compte administratif 2018, c'est-à-dire à la même année, vous n'aurez pas les mêmes résultats. Vous pouvez toujours les comparer, mais ça n'a pas de sens. En revanche vous pouvez tout à fait comparer le compte administratif 2018, quand on l'aura, à celui de 2017.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Vous verrez que vos propos sont démentis par la réalité des comptes administratifs, notamment pour les charges à caractère général, vous observerez qu'elles sont maîtrisées depuis 2010, bien avant votre engagement. On ne vous a pas attendue pour anticiper la situation que nous connaissons aujourd'hui, parce que ça fait maintenant 8 ans, qu'en fonction des contraintes ou des obligations qui nous sont faites, nous avons déjà un exercice rigoureux de nos maîtrises de fonctionnement. Mais au final je ne vous en veux pas trop parce que vous pouvez vous permettre le luxe de la démagogie. Nous malheureusement, nous sommes confrontés à la réalité de l'exercice du pouvoir, et donc nous sommes obligés d'être sincères et d'adopter des attitudes qui correspondent aux responsabilités qui sont les nôtres. C'est un luxe qu'on ne peut pas se permettre la démagogie, parce que comme nous sommes aux responsabilités, nous serions très rapidement confrontés à la réalité des faits, et donc dans l'incapacité de tenir les discours qui seraient issus de cette démagogie. Vous ce n'est pas le cas, vous êtes dans l'opposition, et donc vous essayez de faire croire que vous pourriez faire mieux, mais encore une fois quand on met aux voix les économies, vous ne les votez pas. C'est assez étonnant. Je pensais que vous les voteriez, je pensais que Monsieur BRUNSCHVICG ne les voterait pas car c'est cohérent avec sa position, ce qu'il a fait d'ailleurs, mais par contre depuis 2014 vous nous réclamez des économies. La fois où nous les avons mis aux voix, chapitre par chapitre, vous ne les avez pas votées, je m'en rappelle très bien. D'ailleurs vous aviez même à un moment refusé, c'était assez cocasse, qu'on les mette aux voix, parce qu'il y avait eu un petit vent de panique dans votre groupe, on sentait bien que vous étiez gênés. On les a mise aux voix, elles ont été votées par la majorité, elles n'ont pas été votées par le groupe rive gauche, c'est logique, à la limite vous auriez pu en voter certaines et vous abstenir sur d'autres mais vous n'en avez voté aucune.

Sur la dette, je veux bien qu'on me raconte pleins de trucs, d'abord, c'est aussi valable pour Monsieur BRUNSCHVICG ; contrairement à l'État la dette dans les collectivités, en particulier à Saint-Cloud, ne finance que de l'investissement. L'État fait de la dette pour financer du fonctionnement, dont son déséquilibre budgétaire. Nous, ce n'est pas le cas : notre budget est constamment en excédent. Donc nous finançons des investissements, ce qui est quand même louable, et nous les finançons pour partie avec de l'emprunt. Alors cette année 2018, je comprends votre malaise, nous avons inscrit pour 2018, je parle sous le contrôle de Monsieur SEYNAVE, 7,2 millions d'emprunt au moment du BP. Probablement, on en est quasiment sûr maintenant, à la fin de 2018, l'emprunt contracté sera de 0. C'est à dire que cette année, nous n'aurons contracté aucun centime supplémentaire de dette, par contre nous aurons remboursé plus de 2 millions d'€ de capital de la dette, et à peu près 800 000 € d'intérêts. Voilà la réalité du bilan comptable de cette année, ce n'est pas tout à fait ce que vous venez de dire, c'est quand même bien dommage. Voilà ce que je souhaitais vous répondre ; mais encore une fois, vous êtes tout à fait en capacité à un moment de sortir de cette posture, et de reconnaître que les solutions que nous menons sont finalement les bonnes pour l'intérêt de notre commune, ce n'est pas impossible de changer d'avis.

M.LABATUT : Sur le 1^{er} point nous n'avons pas les mêmes souvenirs. Sur 2015, effectivement nous avons voté contre le budget qui n'était assez ambitieux, en revanche, sur le CA 2015, le seul que nous avons voté favorablement, parce qu'il a affiché des économies notables. Le constat, pas au niveau du budget, parce que le réalisé était nettement meilleur que le budget, donc au niveau du budget il n'était pas assez ambitieux, mais en revanche le réalisé l'a été. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, en ce qui concerne les comparaisons, je suis la 1^{ère} à le dire, on compare réalisé à réalisé, budget à budget. Mais je me suis permis de le faire cette fois ci, puisque quand on compare le budget sur pour les charges à caractère général, il était de 11 millions 998. Et l'estimé à date 2018 est de 11 millions 800 donc très proche. Les charges de personnel, le budget était à 21 million 450 et l'estimé à date 2018 à 21 220, donc vraiment très proche.

Le troisième point, en ce qui concerne la dette, nous avons apprécié quand vous avez finalement accepté de renégocier un certain nombre de lignes d'emprunt qui étaient à des taux faramineux, renégociation qu'on a demandée longuement pendant 2 ans, et finalement vous l'avez faite, donc on s'est félicité. En revanche, en ce qui concerne la dette actuellement, ce que nous dénonçons ici, c'est le mécanisme qui consiste à mettre un objectif d'opération d'investissement au niveau de 17 millions sur les 2 dernières années, avec un réalisé de l'ordre de 10 millions. Ce qui autorise d'ouvrir des inscriptions d'emprunt, qu'on utilise ou pas, tant mieux on ne les a pas utilisés cette année.

E.SEYNAVE : Chère Madame, moi je suis choqué par la façon dont vous lisez le budget. Il suffit d'ailleurs de se référer au texte entre autres sur les charges générales ; je vous propose de lire ensemble la page 5, vous



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

voyez une dérive de 342 000€, que vous appelez une dévire insupportable, or si vous lisez le texte, vous vous apercevez qu'il y a une augmentation qui est due simplement à l'augmentation des dépenses de stationnement, de 400 000€ qu'on retrouve en recettes, tout simplement, que la règle veut dans la délégation, que nous récoltions l'argent et qu'on la remette au délégataire. Donc les 400 000€, à eux seuls expliquent plus que l'écart de 342 000€. Alors venir nous dire qu'il y a une dévire insupportable des charges à caractère général, c'est une analyse qui n'est pas honnête. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point : vous avez fait l'amalgame entre les charges du personnel et ces charges à caractère général. Pour les charges du personnel, vous savez très bien quelles sont les raisons pour lesquelles nous avons des augmentations de personnel. Les raisons ont été expliquées plus de 10 fois autour de cette table, mais je vous le rappelle puisque visiblement ce n'est pas bien compris : - 1 c'est l'augmentation des effectifs de la Petite enfance parce que nous avons pris en régie 2 établissements depuis septembre et que nous allons les avoir en année pleine sur 2019, voilà l'explication. La 2^{ème} explication : certes vous déplorez que les effectifs de la Police municipale ne soient pas au complet, mais quand on fait un budget, on prévoit les effectifs que nous voulons et que nous cherchons à atteindre, avec beaucoup de difficultés c'est vrai, parce le recrutement du personnel de police est un recrutement extrêmement compliqué. Mais nous ne serions pas honnêtes si nous ne l'inscrivions pas au budget. Il y a une incohérence dans votre interprétation, que moi en tant que responsable de la gestion de la ville, j'ai beaucoup de mal à accepter.

Quant aux économies, venir nous dire que vous aviez voté le CA 2015, eh bien, c'est quand même la moindre des choses, le résultat était assez remarquable. Mais ce qui était difficile, et ce qui est ambitieux, ce n'est pas de voter le constat, c'est de voter la prévision. Parce que toutes ces économies pour pouvoir les faire, il fallait qu'on les annonce et qu'on les inscrive dans notre budget, ça c'est audacieux. On aurait apprécié effectivement que vous les votiez. Voilà.

LE MAIRE : Dernière chose, ensuite je passe la parole à Monsieur CAZENEUVE, vous savez, ce serait drôle si ce n'était pas sérieux comme sujet, mais encore une fois, la seule vraie base de comparaison, c'est celle qui ramène les choses à l'habitant. Regardez le ratio d'agents par habitant de notre ville, ne serait-ce que les villes voisines autour de nous. Je prends souvent cet exemple, la ville de Saint-Cloud qui a 30 000 habitants, à moins d'agents que la ville de Garches qui a 18 000 habitants. Et si vous faites le ratio de Suresnes, il défait toutes concurrences ; si vous le faites à la moyenne du département, donc, qu'il y ait une variation ou pas parce qu'on a récupéré 15 postes d'une crèche qui était en DSP, qui est maintenant en régie, c'est un débat lunaire par rapport à la réalité qui est que la masse salariale : c'est 45% de notre budget alors qu'en moyenne dans les collectivités c'est 60%. Là-dessus, c'est un mauvais cheval pour vous car le ratio ici est excellent. Alors vous nous dites qu'on ne fait pas d'économies, alors qu'à 45% on est déjà 15 points en dessous de la moyenne. Il y a un moment, aux bons élèves, faire des économies, ça devient difficile surtout que nous sommes déjà bons élèves. Mais probablement que vous pourriez faire mieux. Moi ce qui m'intéresse ce n'est pas que vous le disiez, c'est que vous nous disiez comment, ça serait beaucoup plus drôle.
Monsieur CAZENEUVE.

P.CAZENEUVE : Nous on va être cohérents comme d'habitude, j'ai l'impression de dire la même chose depuis 4 ans, mais c'est formidable ça veut dire que vous êtes cohérents dans ce que vous présentez, nous sommes cohérents dans ce qu'on répond.

Sur le budget de fonctionnement, encore un grand bravo, cette ville est bien gérée et il faudrait être absurde ou idiot pour dire le contraire, par contre je pense que vous vous êtes trompés de pays, c'est peut être un budget allemand ou suisse, tellement qu'il ne bouge pas. Par contre comme d'habitude, je crois qu'on a été cohérent sur ce message là aussi ; on respecte une gestion économe, prudente et raisonnée de la ville, par contre on en déplore, peut-être ce qui est une non compréhension du terme investissement. On investit pour créer de la richesse dans le futur, en espérant un gain plus tard, pas forcément monétaire, ça peut être un gain de vie, de joie, d'animation... Moi j'adore, quand je lis ces opérations d'investissement, à l'exception du marché des Avelines, pour l'instant c'est de l'acquisition foncière, ce n'est quand même pas très joyeux mais ça le deviendra j'espère, mais on est vraiment sur : travaux d'éclairage public, travaux de réhabilitation, école élémentaire Val d'Or, piscine, éclairage public... On est vraiment sur de l'investissement qui donne envie, qui a une vision et qui va vraiment bouleverser cette ville. Moi je respecte aussi cette vision politique, même pour vous, en tant que majorité municipale, votre bilan ça ne peut pas être qu'il y ait des nouvelles toilettes à l'école du Val d'Or, je veux dire à un moment donné vous allez avoir envie de faire quelque chose ; l'argent est gratuit en ce moment, on peut emprunter, il y a plein de choses à faire, parce qu'on a un potentiel gigantesque, un



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

peu d'imagination, vous l'avez dit ; notre fonctionnement est exemplaire grâce à vous, je ne serais pas capable de faire mieux, vous êtes exemplaire, donc on a la capacité d'investir, d'emprunter, de faire des choses un peu sympa. Le diagnostic d'étude, la création de locaux d'archives, ça aussi c'est une création, bravo pour Madame RENAUDIN qui a su négocier ces 250 000€ nouveaux qui sont sortis. Voilà nous on déplore ce manque d'ambition, en tous cas, cette volonté, sans non plus faire de Saint-Cloud Disneyland, de créer des choses, d'être imaginatif, et de porter une vision sur ce que peut porter cette ville. Donc on votera contre, ce qui n'est pas un contre comme vous l'avez vu méchant et bête. On attend des projets en fait, comme à l'échelle de ce que peut être le marché des Avelines, il y a beaucoup de choses à faire, et je vous souhaite sur ces dernières années, peut-être en 2020, on espère y voir des belles choses.

LE MAIRE : Merci pour vos encouragements, vous savez, nous sommes des besogneux, mais croyez moi pour les parents d'élèves du Val d'Or les sanitaires sont extrêmement importants.

Au delà de ça, ne croyez pas ça, je sais quand on est jeune, surtout aujourd'hui, on pense que la gratuité est quelque chose. Mais l'argent n'est pas gratuit contrairement à ce que vous dites, jamais. Il est peut être « moins cher » en ce moment, si on peut employer cette expression-là, qu'il y a quelques années, c'est vrai les taux sont bas, ils sont en train de remonter d'ailleurs, ils ont déjà augmenté outre atlantique et même en Europe et on y aura le droit avant l'été prochain. Mais à un moment il faut finir par rembourser. Alors, en fonction de notre auto financement, aujourd'hui on est sur une capacité de remboursement de moins de 10 ans environ pour rembourser, ce qui est assez faible compte tenu de la pérennité des investissements que nous faisons, parce que quand on fait un investissement, comme celui des tennis Coteaux, ou bien les huisseries dans les écoles, c'est au moins pour 15, 20 ans minimum. Donc une capacité de remboursement en 10 ans de l'intégralité de la dette est raisonnable c'est vrai. On fait attention à cela. Sur le marché des Avelines on va porter un projet qui va être de 14 M€, qui est un projet ambitieux, qui aura des financements, on est en train de travailler là-dessus, et qui sera probablement plus sexy, je ne sais pas si on peut employer ce mot là en Conseil municipal, que les sanitaires du Val d'Or, je vous l'accorde volontiers, mais c'est un projet plus compliqué. Vous le voyez bien, notamment avec Madame Torcher Leclerc, la pauvre elle n'y peut rien, sa santé ne s'est toujours pas améliorée, elle n'est toujours pas en état de signer, mais nous sommes bloqués et on se retrouve au tribunal de Beauvais. Mais c'est vrai que c'est un projet qui est plus porteur de sens que ceux que vous avez cités je suis d'accord. Mais je reconnais votre honnêteté intellectuelle, qui est constante qui nous donne un plébiscite sur le fonctionnement et qui relève notre manque d'ambition sur l'investissement, c'est constant depuis le début du mandat, et c'est assez cohérent je vous en remercie.

Plus de prise de parole ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? 8 votes contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?
La majorité vote pour, merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

VOTE, chapitre par chapitre, **la section de fonctionnement du budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 57 489 200 €**

Par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS pour les dépenses.

Par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS pour les recettes.

VOTE, chapitre par chapitre, **la section d'investissement du budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 695 200 €**

Par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS pour les dépenses.

Par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS pour les recettes.

ADOpte donc l'ensemble du budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 71 184 400 €

Par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

ADOPTÉE PAR 26 VOIX

117 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

LE MAIRE : Je vous propose d'aller vite parce que vous avez déjà exprimé vos positions de votes. Nous avons plusieurs chapitres : le 1^{er} chapitre qui est un chapitre de services généraux administration publique, locale, qui est dans un sous total de 70 250 €, et donc je vous propose de voter par chapitre. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur LEBRUN a demandé des informations sur l'association 365 jours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

On lui a répondu que c'était une information à demander à Madame de LARMINAT, il s'agirait d'une association de théâtre sur Saint Cloud. Absentions de Monsieur BRUNSCHVICG et Madame NADO. Vote contre de Mesdames CALGARO, MICHAUD et LABATUT sur la délibération accordant une subvention au festival Rock en Seine, Madame CALGARO rappelant qu'AEG qui détient le festival à 50% est une société américaine et elle s'oppose à ce que la ville subventionne cette société.

La majorité de la commission vote pour cette délibération et **unanimité de la commission pour le reste des délibérations.**

S.de LARMINAT : C'est une association qui fait des cours de théâtre et des spectacles théâtres et musicaux pour les enfants de Saint Cloud.

LE MAIRE : Merci. Donc pour les services généraux : 4 votes contre pour « Plus de son » ; le reste unanimité. Pour enseignement, formation : 3 981€ ; unanimité.

Pour la fonction culture : 1 200 270€ ; unanimité.

Pour la fonction sport et jeunesse : 937 380 € unanimité.

Intervention sociale et santé : 344 334€ unanimité.

Pour la fonction famille : 310 800€, ne prend pas part au vote Monsieur AZMI et Monsieur BOCQUILLON. Tout simplement, l'épouse de Monsieur BOCQUILLON préside une crèche parentale et Monsieur AZMI est expert-comptable d'une autre crèche, c'est ce qu'on appelle le conflit d'intérêt.

Aménagement et services urbains environnement : 1 500€ unanimité.

Action économique : 900€ unanimité.

Voilà nous en avons fini avec les subventions aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** aux associations, pour l'année 2019, les subventions dont le montant figure au tableau joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la convention-type d'objectifs et de financement.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer les conventions prévues à cet effet avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

ARTICLE 4 : **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

118 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL POUR L'ANNEE 2019

T.ARNAUD : Merci Monsieur le Maire, le centre communal d'action social est largement financé par la subvention municipale pour réaliser ses activités, dont les secours aux personnes en difficultés. La demande de subvention est de 280 000€, soit une augmentation de 1,8% pour l'année 2019. Elle était de 275 000€ depuis 4 ans, car on avait la trésorerie qui permettait de maintenir cette subvention.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD, Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Action sociale, du logement, de la citoyenneté et de la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** une subvention de 280 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2019.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

119 : APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE 2019-2021

D.LEBRUN : Le conseil Départemental apporte un soutien financier aux communes, dans le cadre d'un dispositif de contractualisation triennale. Vous vous souvenez qu'on avait signé un tel contrat pour la période 2016-2018. Ce contrat arrivant à son terme, les deux partenaires ; ville et département, ont travaillé ensemble sur un nouveau contrat de développement qui couvrira la période 2019-2021. Le contrat présenté se décline sous la forme d'un programme d'investissement à hauteur de 2 800 000 €, financé par le département. Autour de deux opérations : - la rénovation des installations sportives du stade Martine Tacconi avec une subvention de 1 800 000 € pour un coût de travaux qui s'élève à 3 370 000 €, qui couvre le stade mais également avec le foyer des sportifs, et la réhabilitation du City park. - La modernisation des Trois Pierrots pour 1 000 000 €, le coût de cette opération s'élevant à 1 995 000 €.

Également un programme de fonctionnement qui est financé à hauteur de 1 577 100 € pour la période triennale, qui s'articule autour de 4 thématiques :

- La Petite enfance : 376 200 €/an, soit 1 128 600 €.
- Les relais assistantes maternelles et relais assistantes parentales : 54 400 €/an soit 163 200 €.
- La Culture : 63 300 €/an soit 189 900 € (médiathèque municipale, restauration des archives municipales, soutien au conservatoire de musique et de danse, soutien au développement artistique et aux associations)
- Les Sports : 31 800 €/an : soit 95 400 €. Ce financement sera consacré au soutien des associations et aux sports de haut-niveau, je pense qu'il y a en particulier les clubs de volley.

Donc il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de développement 2019-2021 et d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité.**

D.LEBRUN : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Le Maire ne prend pas part au vote car il est conseiller départemental, **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération du 16 décembre 2011 approuvant le principe de contractualisation des subventions versées par le département des Hauts-de-Seine aux communes,

VU le contrat de développement signé en date du 2 décembre 2016 entre la ville et le Conseil départemental pour la période 2016-2018,

CONSIDERANT que la ville a souhaité renouveler son partenariat avec le Conseil départemental en négociant un nouveau contrat de développement couvrant la période 2019-2021 pour financer ses opérations d'investissement et de fonctionnement,

CONSIDERANT que le Conseil départemental s'engage à hauteur de :

2 800 000 € HT en investissement,

1 577 100 € HT en fonctionnement.

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1: **APPROUVE** le contrat de développement 2019-2021 entre la ville de Saint-Cloud et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2: **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de développement 2019-2021 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3: **DIT** que les recettes seront inscrites, aux articles 1323 (subventions d'investissement) et 7473 (participations du Département) des budgets primitifs concernés.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

120 : RENONCIATION A POURSUIVRE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

D.LEBRUN : Vous savez que nous avons relancé une consultation concernant le recours à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. Donc il y a eu la procédure habituelle, une consultation relancée dans les conditions, la date de réception des plis était prévue au 12 octobre, et nous avons constaté qu'un seul pli a été remis dans les délais : celui de la société INDIGO. Nous avons fait une analyse des candidatures, et à la suite de la commission d'appel d'offres, les membres ont souhaité proposer à la société délégante, c'est-à-dire nous, de renoncer à relancer la procédure faute de concurrence suffisante. C'est un argument assez fort, c'est vrai que quand vous avez qu'une seule proposition, c'est limité pour faire un choix. Donc il est demandé au Conseil municipal de renoncer à poursuivre la



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

procédure relative à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé des précisions sur la notion de voirie et hors voirie en lien avec la DSP pour 2022 qui mentionne « en voirie et ouvrage ».

Monsieur LEBRUN rappelle qu'il s'agit d'un renouvellement de la DSP anticipé dans lequel a été incluse une partie supplémentaire concernant l'aménagement du futur parking des Avelines. Il précise que la notion de voirie concerne les places en surfaces et qu'en ouvrage concerne les parkings hors voirie, soit les parkings fermés et couverts.

Madame LABATUT a demandé le nombre de places concernées par la DSP ?

Monsieur LEBRUN rappelle que cela concerne 5700 places et a donné le détail de l'ensemble des places des parkings de la ville. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : Je me demandais s'il était envisageable de relancer une consultation dans un cas comme ça ? Avec un délai ? Quelles sont les règles ?

D.LEBRUN : On redémarre toute une procédure avec une consultation, une publication ; on va un peu modifier un certain nombre de choses, peut-être sur la durée du contrat ; on va préciser un certain nombre de choses...En espérant qu'on ait plus de candidats.

M.LABATUT : On est obligé d'attendre un certain temps ?

D.LEBRUN : Non on va le faire, il faut réunir la commission, il y a tout une règle des procédures relativement longue avec certain délais. Tout est déjà prévu, on a même une 14ème réunion prévue début janvier, où la commission va se réunir pour regarder tout cela.

LE MAIRE : Je pense que votre question était y a-t-il un délai à observer entre les 2 publications. Il n'y en pas, c'est juste le temps pour l'administration de reformuler un cahier des charges... Mais on aurait pu publier à nouveau dès le lendemain.

D.LEBRUN : Non, on ne pouvait pas relancer la procédure tant que le Conseil municipal ne s'était pas prononcé, comme on fait maintenant. Alors avec les fêtes, ça ne va pas nous arranger, donc on va attendre un peu.

LE MAIRE : Mais si on avait été prêt on aurait publié dès demain. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-4,

VU l'arrêt du Conseil d'Etat n°407099 du 17 septembre 2018,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2018 approuvant le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville,

VU la consultation relative à la délégation de service public relative au stationnement payant sur voirie et en ouvrage, publiée auprès du *BOAMP/JOUE* le 20 juillet et auprès de la revue *LE MONITEUR* le 3 août 2018,

CONSIDERANT qu'à la date d'ouverture des candidatures, le 19 octobre 2018, la commission de délégation de service public a constaté que seul un pli a été remis dans les délais : celui de la société INDIGO PARKS,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la réunion d'analyse de l'offre en date du 22 novembre 2018, la commission s'est prononcée en faveur de la renonciation à poursuivre la procédure pour le motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence, en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 17 septembre 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE: RENONCE à poursuivre la procédure relative à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

121 : DECLASSEMENT ANTICIPE DU LOT DE VOLUME 2 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 38-40 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE CORRESPONDANT A 39 EMPLACEMENTS DE PARKING

E.SEYNAVE : Merci Monsieur le Maire, c'est une des nombreuses délibérations nécessaires pour faire avancer le projet d'aménagement du marché des Avelines. C'est une problématique qui est liée à la cession du bail emphytéotique 3F. Vous savez qu'actuellement il y a un découpage très compliqué et l'objectif de toute cette opération est que chacun soit chez lui. C'est-à-dire nous sur toute la plateforme qui entoure l'immeuble et la partie qui est affectée au marché. Tout le reste revenant entre les mains de I3F, en particulier ce qui nous intéresse là : les 39 emplacements de parking, une partie qui se trouvent au 1^{er} sous-sol, l'autre partie étant déjà propriété de I3F. L'objectif est de céder à terme ces parkings à I3F, pour cela il y a 2 opérations à mener :
-la 1^{ère} est un déclassement puisque ce sont des biens qui sont intégrés dans le domaine public,
-la 2^{ème} c'est la désaffectation.

On pourrait penser que la désaffectation pourrait se faire avant le déclassement, en fait les textes et d'ailleurs l'extrait de l'article L2141-2 du code général qui a été repris, explique que dans un délai de 3 ans on peut parfaitement inverser les propositions. On avait encore quelques problèmes à régler pour délibérer sur la désaffectation puisque là on modifie l'avenant qui nous lie à INDIGO, en supprimant les 39 places de l'ensemble des places de voirie qui sont déléguées ; cela ne pose aucun problème car c'est un pourcentage largement en dessous des seuils qui sont indiqués dans la convention. Ça ne posera aucun problème, et on en délibérera probablement le mois prochain.

Là en l'occurrence, ce que l'on vous demande, c'est de donner votre accord pour le déclassement anticipé du lot de volume 2, dans l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République, qui correspond à 39 emplacements de parking.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé si un comparatif des cessions de ces parkings par rapport aux prix d'acquisition des parkings de la Colline.

Le Maire a précisé que la ville achète moins cher qu'elle ne vend les parkings. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2141-1, L2141-2 et L3112-4,

VU la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2018 autorisant la Ville à signer tous les actes notariés permettant la cession du lot de volume 2 de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République à la société I3F pour un montant de 473 850 €,

VU la délégation de service public notifiée le 1^{er} mars 2010 à la société Indigo et à la Ville relative à la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie,

VU la promesse de vente signée le 23 novembre 2018 par laquelle la Ville s'engage à céder le lot de volume 2 de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République à la société I3F sous conditions suspensives de son déclassement et de sa désaffectation,

CONSIDERANT que par dérogation à l'article L. 2141-1, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement, celui-ci ne pouvant excéder trois ans,

CONSIDERANT que le parking public de 39 emplacements situé 38 boulevard de la République géré par la société Indigo doit faire l'objet d'une désaffectation dont les modalités feront l'objet d'un prochain avenant à la délégation de service public,

CONSIDERANT que la société Immobilière 3F et la Ville ont signé le 23 novembre 2018 une promesse de vente indiquant que le déclassement et la désaffectation des emplacements de parking devront avoir lieu avant le 29 mars 2019, délai prorogeable dans les conditions indiquées à ladite promesse, et au plus tard le 28 février 2020, afin de tenir compte des nécessités du service public,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le déclassement anticipé du lot de volume 2 situé dans l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République et ayant fait l'objet d'une promesse de vente en date du 23 novembre 2018 auprès de la société Immobilière 3F.

ARTICLE 2 : DIT que la désaffectation effective des emplacements de parking devra intervenir avant le 29 mars 2019, délai prorogeable dans les conditions indiquées à la promesse de vente, et au plus tard le 28 février 2020, afin de tenir compte des nécessités du service public.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

122 : RAPPORTS ANNUELS 2017 RELATIF AUX DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

LE MAIRE : Nous avons 3 délibérations qui arrivent 122, 123, 124, et qui sont de même nature. Ce sont des donnés acte sur des rapports annuels. Je pense que chacun d'entre vous en a pris connaissance, est ce qu'il a des questions sur la n°122 ? On peut considérer que c'est un donné acte. Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52,

VU les rapports annuels pour l'année 2017 de la société INDIGO, délégataire du service public du stationnement payant,

CONSIDERANT que l'exploitation du stationnement payant a été confiée à la société INDIGO par les contrats de délégation de service public suivants :

-La construction et gestion du parking Joffre du 27 mai 2003 au 31 janvier 2040,

-Le stationnement payant sur voirie et hors voirie du 1er mars 2010 au 28 février 2022,

CONSIDERANT que la Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 21 novembre 2018 afin d'examiner les rapports des années 2017 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** des rapports annuels pour l'année 2017 remis par la société INDIGO, au titre des délégations de service public concernant le stationnement payant.

A PRIS ACTE.

123 : RAPPORTS ANNUELS 2017 RELATIF AUX DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE LA PETITE SIRENE

LE MAIRE : On peut considérer que c'est la même chose pour celle-ci ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52,

VU le rapport annuel 2017 de la société PEOPLE AND BABY, délégataire du service public de la crèche municipale « La Petite Sirène »,

CONSIDERANT que la crèche « La Petite Sirène », située 66 boulevard Palissy, a été confiée en gestion déléguée à la société PEOPLE AND BABY par un contrat d'affermage d'une durée d'exploitation de 5 ans, du 1er septembre 2012 au 31 août 2017,

CONSIDERANT que la Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 21 novembre 2018 afin d'examiner le rapport annuel 2017 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 remis par la société PEOPLE AND BABY, au titre de la délégation de service public concernant la gestion de la crèche « La Petite Sirène ».

A PRIS ACTE.

124 : RAPPORTS ANNUELS 2017 RELATIF AUX DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE MAIRE : On peut considérer que c'est la même chose pour celle-ci ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52,

VU le rapport annuel pour l'année 2017 de la société SODEXO, délégataire du service public de la restauration scolaire,

CONSIDERANT que la restauration scolaire a été confiée en gestion déléguée à la société SODEXO par un contrat d'affermage pour une durée d'exploitation de 5 ans du 1er septembre 2012 au 31 août 2017,

CONSIDERANT que la Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 21 novembre 2018 afin d'examiner le rapport 2017 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 remis par la société SODEXO, au titre de la délégation de service public concernant la restauration scolaire.

A PRIS ACTE.

125 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AUX MODALITES DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

B.PINAULDT : La ville met en place une politique volontariste en matière d'accueil des enfants porteur de handicap en crèche, ainsi que dans les accueils de loisirs. Il est donc nécessaire que des professionnels soient en renfort dans ces structures, donc la CAF reconnaît cet effort et l'accompagne financièrement.

LE MAIRE : Merci, Madame PINAULDT, Madame le rapporteur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

MADAME LE RAPPORTEUR: Merci, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la convention de subvention de fonctionnement ci-jointe,

CONSIDERANT que la Ville veille à mettre en œuvre un accueil de qualité pour les enfants porteurs de handicap par un renforcement du personnel les accueillant,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de subvention de fonctionnement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la « mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire »

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

126: CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AUX MODALITES DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

B.PINAULDT : En fait c'est une nouvelle convention qui est signée dans le cadre de l'ouverture de la reprise en régie et donc l'ouverture d'une nouvelle crèche. Cette crèche « le Manège Enchanté » fait l'objet de cette convention de façon à recevoir la PSU qui est un financement de la CAF.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2004 qui autorise le Maire à signer avec le directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine toute nouvelle convention de prestation de service relative à la mise en place de la « PSU » prestation de service unique,

VU L'ouverture de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le Manège enchanté »,

VU la convention d'objectifs et de financement ci-joint,

CONSIDERANT que la Ville doit passer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au titre des subventions accordées pour le fonctionnement de cet équipement d'accueil du jeune enfant,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement – prestation unique établie pour la période du 6 Aout 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, passée avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, qui prend en compte l'ouverture de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le Manège enchanté ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

127 : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE POUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU PREMIER DEGRE

B.PINAULDT : Effectivement la ville organise un enseignement musical qui est dispensé sur le temps scolaire, et qui est proposé en partenariat avec le conservatoire de musique et de danse de la ville, ainsi que l'Éducation Nationale. Tous les ans, nous adaptons la convention puisque la subvention est liée au nombre d'élèves qui change tous les ans.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci. **Unanimité de la Commission des Finances**



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article L312-5 et suivants,

VU le décret n° 2012 du 20 juillet 2012 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du Code de l'éducation,

VU la délibération du 16 novembre 2017 portant convention avec le Conservatoire de musique net de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

CONSIDÉRANT que la ville doit modifier, comme chaque année, les modalités de financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention relative au financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré pour l'année scolaire 2018-2019,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention,

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

128: REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU TERRITOIRE DE SAINT-CLOUD

D.LEBRUN : Vous savez que nous avons un nouveau marché de collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2018, qui a été réalisé en lien avec les villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson dans le cadre de l'EPT POLD. On avait arrêté un règlement de collecte, joint à la présente délibération, qui a pour but de fixer les règles, les conditions et les modalités qui s'imposent à tous moyens du service public de collecte des déchets. Je pense que vous avez vu ce règlement, il est assez complet, il rappelle les jours, les horaires, la façon de trier, et surtout j'espère qu'on va activer tout ça car il y a un certain nombre de personnes qui ne se comportent pas très bien et tout le monde en subit les conséquences, les sanctions qu'on pourrait appliquer pour non-respect des modalités de collecte, des dépôts sauvages, ça c'est insupportable ; et puis on a rajouté un règle d'ordre public, l'interdiction du brûlage des déchets verts. C'est ce projet de règlement que nous vous proposons d'approuver.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur BRUNSCHVICG a précisé que les nouvelles règles de ramassage des ordures ménagères sont mal comprises par les habitants, notamment pour le verre avec la notion de collecte 1 semaine sur 2. Il souhaite revenir à une collecte hebdomadaire pour éviter également les débordements des bacs de recyclage.

Monsieur LEBRUN a précisé que le système précédent était beaucoup plus compliqué. Un nouveau planning sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants d'ici janvier, qui sera basé sur une notion de semaine paire / impaire pour simplifier.

Madame RENAUDIN a précisé que si Monsieur BRUNSCHVICG a un bac trop petit, il peut également demander un bac plus grand.

Madame CALGARO a demandé si la ville a mis en place des zones de dépôts pour les sapins de Noël.

Monsieur LEBRUN a précisé que 11 points sont déjà mis en place.

Madame LABATUT invite la ville à se rapprocher du guide/planning établi de Vaucresson qui serait très bien réalisé. Abstentions de Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG. **Unanimité.**

LE MAIRE : Merci. Monsieur BRUNSCHVICG.

X. BRUNSCHVICG : Je rappelle que la modification de la collecte, c'est quelque chose que l'on demandait depuis longtemps, pour faire des économies. Comme quoi nous sommes aussi capables de proposer des mesures qui conduisent à faire des économies pour la ville. Je dis juste qu'aujourd'hui je maintiens que ce n'est pas compris par la population, parce qu'on voit tellement d'erreurs. Alors on peut considérer soit qu'une bonne partie des Clodoaldiens ont des carences intellectuelles, soit on peut se dire qu'il y a un problème. J'ai l'exemple de ce matin même, sur le papier qui avait été distribué, le verre doit être sorti le jeudi matin une semaine sur deux, à partir de 7h30. Je comptais partir vers 7h50 et sortir mon bac. Il y avait écrit « à partir » de



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

7h30, et les éboueurs étaient déjà passés lorsque je suis sorti. Voilà, j'en ai encore pour 15 jours, je n'ai plus de place et ce n'est pas la première fois !

D.LEBRUN : Non mais attention ! 1^{ère} chose : nous avons dit et nous répétons que pour le verre il est préférable de le sortir le mercredi soir. 2^{ème} chose : il faut reconnaître qu'il y a eu une erreur sur le calendrier, le dernier jour de l'année pour le ramassage du verre concernant votre secteur, je n'y peux rien. C'est vrai qu'il était dit aujourd'hui alors que le ramassage avait lieu demain. Pourquoi y a-t-il eu une erreur ? Je n'en sais rien, ça arrive. Ça voudrait dire quand même que les gens lisent le calendrier, donc, j'ai bon espoir que le prochain calendrier que l'on va diffuser, qui sera bon, sera lu. Et comme on est en tort, on avait fait une erreur qui remonte au mois de juin, nous allons refaire une collecte demain. Donc Monsieur BRUNSCHVIGG, vous n'aurez pas à vous retenir pendant 15 jours, vos nombreuses bouteilles de je ne sais quoi d'ailleurs.

M.LABATUT : Effectivement, dans cet esprit, je pense qu'il serait souhaitable avant d'appliquer des amendes de s'assurer que ce document que l'on va proposer soit clair et compréhensible, sachant que ce n'était absolument pas le cas jusqu'à présent. Je rappelle également, qu'il y a un exemple à Vaucresson, qui fait partie de POLD comme nous, où le calendrier est jugé clair, avec un code couleur astucieux, puisqu'il est en correspondance avec la couleur des contenants par nature de déchets.

D.LEBRUN : On va faire quelque chose de bien, vous allez voir, même ceux qui ont des difficultés à comprendre, vont comprendre.

LE MAIRE : On est d'accord avec vous. Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.
Unanimité merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2224-13 à L. 2224-17, R. 2224-23 à R. 2224-29, L. 5211-9-2, L. 5219-5.VI et R. 2224-26 ;

VU le Code de l'environnement, notamment le livre V, titre IV ;

VU le Code de la santé publique, notamment les articles R. 1335-1 et suivants ;

VU le Code pénal ;

VU le règlement sanitaire départemental des Hauts-de-Seine en vigueur, notamment les articles 73 et suivants ;

VU les Plans régionaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDDMA) et des déchets dangereux (PREDD) ;

VU le Plan d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDAS) ;

VU la recommandation R. 388 modifiée, de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés ;

VU l'arrêté municipal du 14 octobre 1987 - A175 N°71 réglementant la collecte des vieux papiers ;

VU l'arrêté municipal du 14 décembre 2005 - A10 n°5 réglementant la collecte des ordures ménagères et des encombrants sur le domaine public ;

VU le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets ;

VU le règlement de collecte en annexe ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir de police des déchets incombe au Maire qui en a conservé la compétence dans le cadre des articles L. 5211-9-2 III et L. 5219-5 VI du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures nécessaires pour préserver la salubrité et la santé publiques, en complétant et en précisant sur le territoire communal les dispositions des lois et des règlements en vigueur,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de réglementer l'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire, et notamment de régler la présentation et les conditions par les habitants de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques,

ENTENDU l'exposé du Premier adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Saint-Cloud, joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DIT** que le Maire est chargé de veiller à l'application du présent règlement par voie d'arrêté.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

129 : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARTIE HAUTE DE L'AVENUE EUGENIE (PARCELLE AH 293)

D.LEBRUN : Lors de la réunion le 22 novembre dernier, nous avons adopté les termes du protocole transactionnel relatif au statut de la partie haute de l'avenue Eugénie qui est aujourd'hui la propriété indivise de tous les propriétaires qui la bordent. Il s'agit maintenant d'engager la procédure de transfert d'office de l'avenue Eugénie ; partie haute ; dans le domaine public communal, qui nécessite l'organisation d'une enquête publique. Si on a unanimité des avis exprimés lors de cette enquête, une nouvelle délibération viendra entériner le classement. Dans le cas où l'un des copropriétaires de la voie viendrait à exprimer son désaccord, ce qui peut arriver, le transfert sera prononcé alors, par arrêté électoral à la demande de la commune. Il vous est donc demandé de décider de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la partie haute de l'avenue Eugénie parcelle AH 293, et de charger le Maire de procéder aux formalités liées à la



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

procédure de municipalisation, de signer tous les documents s'y rapportant et d'organiser l'enquête publique relative à celle-ci.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame MICHAUD a demandé si la ville va effectuer des travaux sur une maison qui longe le tram, au numéro 295.

Monsieur LEBRUN a précisé que ce logement est en mauvais état notamment à cause d'un arbre qui a été coupé et que des agents de la ville l'habitent actuellement. Il n'existe pas de projet en cours concernant ce logement, même à long terme. **Unanimité de la commission des finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Avant de mettre aux voix je voudrais juste remercier les habitants de l'avenue Eugénie et les personnes qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier parce que le protocole sur lequel nous avons délibéré en octobre a bien été signé par les 2 parties : la commune et les représentants de l'avenue Eugénie, et donc nous sommes tout à fait fondés ce soir à délibérer, et donc merci aux bonnes volontés qui s'expriment des 2 côtés. Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-3 ;

VU la délibération n° 2018-106 du 22 novembre 2018, approuvant les termes du protocole transactionnel relatif au statut de l'avenue Eugénie, parcelle cadastrée AH 293 ;

CONSIDÉRANT que l'avenue Eugénie constitue une voie de desserte à plusieurs ensembles d'habitations ;

CONSIDÉRANT que cette voie est déjà ouverte à la circulation publique, que son classement dans le domaine public communal n'entraînera aucun changement en matière de circulation et de stationnement ;

ENTENDU l'exposé du Premier adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1^{er} : **DÉCIDE** de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public communal de l'avenue Eugénie (parcelle cadastrée AH 293) ;

ARTICLE 2 : **CHARGE** le Maire de procéder aux formalités liées à la procédure de municipalisation, de signer tous les documents s'y rapportant et d'organiser l'enquête publique relative à celle-ci ;

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

130 : LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS MUNICIPaux - FIXATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE AU 1ER JANVIER 2019

M.CLIMAUD : Suite à la modification portée au règlement intérieur lors du dernier Conseil municipal, autorisant le pratiquant à jouer sur un terrain avec un lanceur de balles, il est proposé de créer une carte 10 tickets + 10 invités. Ce nouveau tarif qui s'ajoute aux tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2016, permettra aux joueurs disposant de ces tickets d'avoir la possibilité de jouer avec un automate mais également avec une personne extérieure à la ville ou à de l'UAS.

LE MAIRE : Merci, Monsieur CLIMAUD. Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR: Merci Monsieur le Maire, Monsieur BRUNSCHVICG a demandé en commission si le nom de l'invité doit être donné. **Unanimité de la Commission des Finances.**

M.CLIMAUD : C'est à indiquer au moment de la réservation.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Sport,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2016 fixant les tarifs actuels de location des terrains de tennis municipaux,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de rajouter un tarif supplémentaire (adultes et moins de 25 ans), permettant l'achat de 10 tickets + 10 invités,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'animation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

ARTICLE 1 : DECIDE l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un tarif supplémentaire (adultes et moins de 25 ans) permettant l'achat de 10 tickets + 10 invités.

ARTICLE 2 : PRECISE que les autres tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2016 restent inchangés.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront inscrites au budget de la ville

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

131 : FIXATION D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ACHAT DE PLACES DE CINEMA AUX TROIS PIERROTS AU MOYEN D'INTERNET

S.de LARMINAT : Très bonne nouvelle pour les Trois Pierrots, nous avons un nouveau logiciel de billetterie qui va permettre à partir du 1er janvier 2019 de vendre à distance des billets de cinéma. Il n'est pas question de modifier les tarifs existants que vous avez sur le rapport. Ceci dit, la société qui édite ce nouveau logiciel perçoit une commission sur les commandes qui sont faites sur internet, ce à quoi s'ajoutent des frais bancaires pour les paiements par cartes de crédit. Afin de financer cette dépense supplémentaire, nous souhaitons percevoir auprès de l'acheteur, une contribution financière que nous avons fixée de manière forfaitaire à 30 centimes d'€ pour chaque commande qui correspond à peu près au coût moyen des frais facturés à la ville par le prestataire.

LE MAIRE : Merci, Madame de LARMINAT. Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR: Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup, Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération 2017-100 du 21 septembre 2017 modifiant la grille des tarifs cinéma aux Trois Pierrots,

CONSIDERANT que l'achat de places de cinéma aux Trois Pierrots par Internet, rendu possible par un nouveau logiciel de billetterie cinéma, constitue un service qui représente des frais de gestion pour la Ville,

CONSIDERANT qu'il est possible de répercuter ces frais de gestion sur l'acheteur,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : Une contribution financière aux frais de gestion de trente centimes d'euro est fixée pour l'achat de places de cinéma aux Trois Pierrots au moyen d'Internet. Cette contribution sera perçue pour chaque transaction, quel que soit le nombre de places achetées.

ARTICLE 2 : La somme sera encaissée au moyen de la Régie de recettes cinéma des Trois Pierrots.

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la ville.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

132 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

N.PORTEIX : La campagne 2019 du recensement va commencer au début de l'année. L'objet de cette délibération est de fixer la rémunération des agents recenseurs. Nous aurons 6 agents recenseurs, comme l'an dernier, dont 5 titulaires et 1 suppléant. Cette rémunération se décompose de la manière suivante :

-pour un agent titulaire 1 050 € brut pour l'accomplissement des opérations de recensement des logements, et deux primes de 300 € chacune qui complèteront cette rémunération : l'une à mi-parcours à 50 % de la collecte, atteinte entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine, sachant que l'opération totale dure 5 semaines, et l'autre à la fin à 100 % de la collecte avec une tolérance sur le nombre de dossiers non renseignés inférieur à 10. En cas de cessation de fonction pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis.

-pour l'agent suppléant s'il n'est pas mobilisé pendant la durée des opérations de recensement, la rémunération serait de 150 € brut.

-pour l'ensemble des agents qui seront formés avant le début des opérations, il est proposé de les rémunérer à raison de 50 € brut pour chacune des sessions de formation.

LE MAIRE : Merci, Monsieur **PORTEIX** Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

VU la délibération du 21 décembre 2017 relative au recensement de la population : rémunération des agents recenseurs,

ENTENDU l'exposé du Conseiller délégué à la Citoyenneté,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

CONSIDERANT la nécessité de recruter et de rémunérer des agents recenseurs pour la période du 8 janvier au 2 mars 2019,

ARTICLE 1 : FIXE la rémunération de chacun des agents recenseurs titulaires en 2019 à 1 050 € brut pour l'accomplissement des opérations de recensement des logements attribués. Deux primes de 300 € chacune compléteront cette rémunération : l'une à 50 % de la collecte atteinte entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine, et l'autre à 100 % de la collecte (avec un nombre de dossiers non renseignés inférieur à 10). En cas de cessation de fonction pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une rémunération forfaitaire de 150 € brut à l'agent recenseur suppléant dans le cas où il ne sera pas mobilisé pendant la durée des opérations de recensement.

ARTICLE 3 : DECIDE que les séances de formation des agents recenseurs, y compris celle du suppléant, sont rémunérées à raison de 50 € brut chacune.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget chapitre 012 « charges du personnel ».

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

133 : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL – CHARGE DE REDACTION

LE MAIRE : Contrairement à l'intitulé qui pourrait être trompeur, ce n'est pas la création d'un poste supplémentaire puisque le collaborateur en question est déjà au sein de la mairie, simplement comme il est contractuel, il faut créer l'emploi sur lequel il est inscrit ; dans le tableau des effectifs. Il n'y a pas d'incidence budgétaire, mais on doit mettre en règle administrativement la présence de cet agent qui est déjà au sein de nos effectifs.

Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé l'effectif de la direction de la communication.

Le Maire répond qu'il y a 6 ou 7 personnes, ils sont inscrits dans la filière administrative. Ils ne sont pas tous attachés cadre A, cela dépend des fonctions.

Madame LABATUT a demandé comment se situe Saint-Cloud par rapport aux autres villes ?

Le Maire lui a répondu que la ville est très en dessous. Au département, il y a 85 personnes et en termes de ratio par habitant la ville est très en dessous.

Madame LABATUT a demandé si son groupe pourrait avoir communication du bilan social ?

Le Maire a précisé qu'il a été présenté au comité technique, qu'il n'y a pas de délibération en Conseil sur ce point mais il va le communiquer.

Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

VU l'avis du Comité technique réuni les 4 et 18 octobre 2018,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 1^{er} février 2019 d'un emploi de chargé de rédaction à la direction de la communication - dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet - pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité de la Directrice de communication :

Participer à l'élaboration de la stratégie de communication écrite vis-à-vis des administrés,

Identifier les enjeux de communication au sein de la collectivité afin de proposer des réponses adaptées aux courriers des administrés,

Rédiger les courriers de réponse aux administrés,

Rédiger des réponses aux mails des administrés

Rédiger les réponses suite aux questions déposées sur le Forum du site de la ville,

Participer à l'élaboration du magazine municipal,

Rédiger des articles pour le magazine municipal,

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de chargé de rédaction à la direction de la communication et accéder au grade d'attaché territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

134 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENT(S) AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « PARIS OUEST LA DEFENSE » POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT

LE MAIRE : L'intitulé est suffisamment explicite, nous avons des compétences qui étaient en attente de définition d'intérêts soit métropolitain, soit territorial, conformément à ce qu'a prévu la loi Notre, maintenant tout est rentré dans le champ d'application. Nous avons maintenant les compétences aménagement, développement économique et habitat qui sont partagées entre la métropole et le territoire, où nous pouvons avoir des agents de la ville qui sont dans les cadres d'emploi de la commune mais qui sont partiellement mis à disposition du territoire. Cette convention va nous permettre, si tel était le cas, de refacturer la quote part de leur temps de travail sur le territoire, au territoire, pour que la ville ne soit pas financièrement lésée. Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et L. 5219-1 à L.5219-16, et plus particulièrement l'article 5219-10,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

VU la délibération du Conseil de la métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

VU les séances du Comité technique des 14 juin 2018 et 18 octobre 2018,

CONSIDERANT que la ville a intégré l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » exerce en lieu et place des communes membres, la compétence Aménagement dans la limite de l'intérêt métropolitain,

CONSIDERANT que le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à l'EPT et le transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert,

CONSIDERANT que la ville a conservé en partie les services chargés des compétences exercées par l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense »,

CONSIDERANT que l'ensemble des agents concernés ont refusé le transfert à l'établissement public Paris Ouest la Défense suite à une réunion d'information et à un courrier en date du 28 mai 2018,

CONSIDERANT que le refus de transfert implique une mise à disposition individuelle de plein droit et sans limitation de durée des agents pour la partie des missions exercées pour l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense »,

CONSIDERANT qu'il convient de régler les modalités de la mise à disposition individuelle des agents concernés par le biais de convention pour chaque compétence transférée à l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense »,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition individuelle d'agent(s) ci annexée.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

135 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2019

LE MAIRE : Donc là nous avons, dans cette délibération que nous retrouvons à chaque fin d'année, des postes à créer qui correspondent non pas à des embauches, mais à des évolutions de carrière de nos agents, comme expliqué dans le rapport de présentation. Des agents avec l'ouverture de la crèche, des changements de filière suite à des reclassements ou mobilités, une promotion interne, et 2 agents qui ont réussi le concours, et donc qui vont quitter leur poste pour intégrer les postes sur lesquels nous allons les nommer. Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, réserve de voix du groupe Saint-Cloud c'est vous, **et Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la ville en date du 1^{er} octobre 2018 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2018,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de technicien territorial
- 2 postes d'auxiliaire principale de 2^{ème} classe

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs annexé

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

136 : MANDAT DONNE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

LE MAIRE : Il s'agit de donner mandat au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour travailler sur 2 sujets, la mutuelle pour les agents et la prévoyance. En fonction des prestations obtenues, nous opterons ou pas d'ailleurs, pour doter les agents d'une mutuelle ou d'une prévoyance ou des deux, mais au préalable à tout cela, il faut qu'on déclare notre intérêt et qu'on demande de s'associer à la mise en concurrence organisé par le CIG. Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des assurances,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 et son article 88-2,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale de leurs agents,

VU la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures, de services,

VU la délibération n°2018-63 du 24 septembre 2018 du Conseil d'administration du CIG de la Petite couronne relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance au 1^{er} janvier 2020,

VU les séances du Comité technique en date des 13 juin 2017 et 3 mai 2018,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne en 2019 pour la passation de convention de participation pour le risque « Santé » à adhésion facultative.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de solliciter l'étude pour les garanties portant sur le risque « Santé ».

ARTICLE 3 : **PREND ACTE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

137 : DEROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS

C.CHAFFARD-LUÇON : Il s'agit de demander votre avis sur cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés. Cette décision administrative d'exception doit maintenant être précédée de l'avis du Conseil. Cette dérogation s'applique pour l'ensemble du commerce de détail. Le nombre de dimanches concernés et au nombre maximum de 12. Vous avez la liste dans la délibération.

LE MAIRE : Merci, Madame le rapporteur.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, abstention de Monsieur PIERSON, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Nous en avons fini avec les délibérations, passons aux questions diverses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail, notamment ses articles L.3132-26 et R.3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », notamment son article 250,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Grands projets et du commerce,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

CONSIDERANT la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud, dans le strict respect des conditions posées par la législation du travail,

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical en 2019 dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

6 janvier	13 octobre
13 janvier	1 ^{er} décembre
17 mars	8 décembre
16 juin	15 décembre
23 juin	22 décembre
8 septembre	29 décembre.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférant.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

V – QUESTIONS DIVERSES :

LE MAIRE : Nous avons 2 questions de Monsieur BRUNSCHVIGG.

X.BRUNSCHVIGG : À chaque Conseil municipal, je pose la question de la fibre optique à Monsieur Jacquet, et je constate qu'à la longue ça finit par avancer, parce qu'on commence enfin à voir des perspectives. La dernière fois on a appris qu'Orange avait enfin branché ses armoires, et là on apprend que d'ici 4 mois on aurait tous la fibre optique chez nous. Enfin on verra si c'est effectivement le cas.

V. JACQUET : En plus j'ai un cadeau pour vous, comme c'est Noël, je vous annonce que vous êtes éligible à la fibre, et que vous auriez pu prendre rendez-vous auprès des fiber trucks, vous connecter sur le portail d'Orange, parce que vous êtes un passionné du digital, pour voir que vous êtes éligible depuis un certain temps. C'est ça la politique, c'est d'être opérationnel.

LE MAIRE : Question suivante ?

X.BRUNSCHVIGG : J'ai eu le tract pour le fiber truck juste la veille donc je ne pouvais pas y aller. Le Président de la République a annoncé, pour sortir de la crise des gilets jaunes, qu'il allait entamer une large concertation sur 4 thématiques et que les Maires seraient au cœur de l'organisation de cette concertation. Avez-vous été sollicité ? Avez-vous des informations quant au déroulement de ces concertations ? Y aurait-il une concertation à Saint-Cloud ? Comment envisagez-vous cette concertation et souhaitez-vous vous y associer ?

LE MAIRE : Ça fait partie de la distorsion qu'il y a entre la communication présidentielle et la réalité, je ne vais pas revenir sur le Smic, sur la CSG, et sur les heures supplémentaires défiscalisées.

En fait, tout d'un coup, après 18 mois de mépris, le Président de la République s'est aperçu que les élus locaux existaient et pouvaient éventuellement servir à quelque chose. Comme il s'en est aperçu, la 1^{ère} chose qu'il a fait c'est de mandater officiellement la commission nationale du débat public. Donc cette commission ayant été saisie, la présidente, Madame JOUHANNO, que j'ai rencontrée il y a quelques jours, a commencé dès mardi à écrire une lettre officielle au gouvernement, au 1^{er} ministre, assez sévère d'ailleurs ; c'est public, vous pourrez la trouver, pour s'assurer qu'il y aurait bien une véritable indépendance dans le cadre de ce débat public, en demandant au gouvernement et notamment aux députés de la majorité présidentielle, de ne pas se mêler de cette affaire. Je ne sais absolument pas comment ça va se passer, parce que c'est la commission nationale du débat public qui est une autorité indépendante, et on peut compter sur le tempérament et la compétence de sa présidente, Madame JOUHANNO pour faire respecter cette indépendance, pour lancer ce débat public à partir de mi-janvier si j'ai bien compris, mais sous l'autorité la commission nationale du débat public. À ce jour, je ne sais pas très bien comment nous pourrions éventuellement être associés, parce que maintenant ça doit



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2018

dépendre, si toutefois elle a les assurances qu'elle a demandées mardi, ce qui n'est pas encore acté aujourd'hui, mais je n'en sais pas plus.

P.CAZEUNEUVE : J'ai vu sur Twitter que les députés et le Sénateur de la République « En marche » du 92, avaient envoyé une lettre à tous les Maires à ce propos, en disant qu'ils avaient vraiment envie d'y être associés, et qu'on était un département où il n'y a pas beaucoup de gilets jaunes mais qu'on avait vraiment envie de se concerter. Ça fait partie de ce que vous avez reçu ?

LE MAIRE : Non je n'ai pas reçu cette lettre.

Nous arrivons à la fin de notre Conseil. Je voulais, au nom du Conseil municipal, vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 0h05

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 20 décembre 2018 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 24 décembre et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 24 décembre 2018.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI